



En partenariat
avec



Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

La porte d'entrée des réussites territoriales

INSPIRER

Nourrir la réflexion, mettre en perspective les enjeux et donner envie d'agir

ECHANGER

Réunir une diversité d'acteurs publics et privés pour croiser les points de vue et créer des synergies

CONCRETISER

Partager des retours d'expérience, présenter des solutions et identifier les conditions de passage à l'échelle

Rejoignez-nous !

Depuis sa création en 2021 :

- **390 rendez-vous**
- **60%** des événements coorganisés avec au moins un partenaire
- **30 000 participants** en présentiel et en distanciel
- **13 400 abonnés** à notre newsletter

NE MANQUEZ PAS NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

Vous pouvez accéder à la liste de nos événements et vous y inscrire en flashant ce QR Code :



La Banque des Territoires, engagée au service de la transformation des territoires, a créé le Hub des Territoires.

Espace unique de rencontres et de collaboration autour des enjeux des territoires, en physique et digital, ce lieu est accessible partout en France et ouvert à ses partenaires, clients et tous les acteurs du territoire.

www.banquedesterritoires.fr/hub-des-territoires



BANQUE des
TERRITOIRES





Antoine Saintoyant,

Directeur général adjoint du Groupe Caisse des Dépôts

Directeur de la Banque des Territoires

Je me réjouis de participer à la 21^e édition du Congrès des Régions qui se tient cette année au Palais des Congrès de Versailles.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner, il y a quelques semaines, lors de la présentation des Chiffres clés des Régions 2025, avec François Bonneau, vice-président de Régions de France, la proximité de la Banque des Territoires avec les Régions. Proximité des équipes, mais également proximité de visions.

La Banque des Territoires et les Régions partagent l'ambition de contribuer à répondre aux transitions écologique, sociale et économique qui bousculent notre pays, mais qui sont aussi des sources d'opportunités pour innover et se réinventer. Nous agissons de concert pour renforcer la souveraineté énergétique, économique et numérique, car l'autonomie française et européenne passe aussi par une mobilisation à l'échelle territoriale.

Ce partenariat s'incarne de manière très concrète, à travers les projets structurants que nous accompagnons aux côtés des Régions et de leurs élus pour accélérer le déploiement de grandes infrastructures utiles pour la décarbonation de notre économie, comme nous le faisons sur la mobilité et en particulier le ferroviaire aux côtés de plusieurs régions ; pour aider aussi à concevoir des stratégies industrielles régionales ou promouvoir les filières de formation au service de la réindustrialisation. Il se traduit aussi au quotidien, à travers les projets que nous soutenons pour la vitalité et le développement de l'ensemble des territoires en France métropolitaine et dans les Outremer, dans les villes comme pour les territoires ruraux qui feront l'objet d'une séquence dédiée lors de ce Congrès et pour lesquels nous mobilisons des moyens importants en ingénierie et en financements.

L'investissement local est le premier moteur de la transformation de nos territoires et la Banque des Territoires s'engage à travers l'ensemble de ses métiers, pour continuer à l'accompagner aux côtés des Régions. À travers cette édition spéciale du Localtis Mag - la première que nous réalisons avec Régions de France - nous avons souhaité vous offrir un aperçu de ce partenariat autour de projets utiles, concrets, sur lesquels nous sommes mobilisés ensemble. Ce projet éditorial vient nourrir un partenariat ancien et solide qui nous conduit à mener des réflexions et des travaux communs, à participer à nos événements respectifs quand ils ne sont pas partagés.

Je remercie vivement les Présidentes et Présidents de Régions qui ont bien voulu répondre aux questions des journalistes de Localtis et tout particulièrement Carole Delga, Présidente de Régions de France, qui nous fait l'honneur de la Une.

Je souhaite à toutes et tous un beau Congrès des Régions, riche d'intérêt et de partage !

CAROLE DELGA,
présidente de l'association et
présidente de la région Occitanie

“ La décentralisation est l'une des réponses à la crise ”

📍 *Propos recueillis par la rédaction de Localtis*

Développement économique et industrie, transition écologique, cohésion des territoires, mobilités, éducation... À la veille du congrès de Régions de France, Carole Delga, présidente de l'association et présidente de la région Occitanie, évoque pour Localtis les problématiques auxquelles sont aujourd'hui confrontées les régions dans leurs principaux champs d'action. L'exigence d'une décentralisation renforcée est plus que jamais d'actualité. Sauf qu'à l'heure du projet de loi de finances pour 2026 – mais aussi de la maquette budgétaire présentée par la Commission européenne –, l'élue craint des reculs en termes de moyens d'intervention.

[Localtis *mag* : Alors que le Premier ministre annonce un projet de loi sur la décentralisation pour le mois de décembre et entend dans ce cadre identifier « un seul responsable par politique publique », quelles sont les priorités portées par Régions de France sur le terrain ?

Carole Delga : Les régions de France n'ont cessé de plaider pour un nouvel acte ambitieux de décentralisation et de renforcement des libertés locales. Notre pays est l'un des plus centralisés d'Europe. L'État peine à se réformer et à gérer efficacement l'ensemble des politiques publiques. Les régions ont démontré leur capacité à mener des politiques publiques au plus près du terrain qui transforment la vie de nos concitoyens. C'est le cas en matière de mobilité, de formation, d'emploi, de développement économique ou encore d'éducation et de santé. Nous sommes à la pointe des solutions pour l'efficacité budgétaire, la réactivité et l'adaptabilité de la décision. Le temps est enfin venu de faire confiance aux territoires ! La décentralisation est l'une des réponses fortes à la profonde crise de confiance et budgétaire que nous traversons.

“ Les régions ont démontré leur capacité à mener des politiques publiques au plus près du terrain qui transforment la vie de nos concitoyens. ”

À LA UNE



© Régions de France

Localtismag : Jusqu'où faut-il aller en matière de décentralisation des aides aux entreprises ?

Carole Delga : Même s'il peut y avoir débat sur le montant des aides aux entreprises – un rapport sénatorial évoque un chiffre de 211 milliards d'euros –, il ne fait aucun doute que les régions sont en position de mieux les gérer, notamment en ce qui concerne les conditionnalités en termes d'emploi ou d'investissement. Par ailleurs, en raison de leur connaissance fine des bassins d'emplois et des acteurs industriels, les régions peuvent mieux cibler ces interventions. On supprimerait ainsi des doublons qui coûtent cher, et l'État pourrait se concentrer sur une stratégie économique forte à moyen-long terme, à l'heure où nous sommes confrontés à une guerre commerciale mondiale. Nous demandons également de longue date une compétence pleine et entière en matière d'orientation des élèves. Les régions assureraient ainsi un continuum logique de compétences alliant éducation-orientation-formation-emploi.

Localtismag : La copie initiale du projet de loi de finances pour 2026 reprend pour une bonne part les mesures d'économies annoncées en juillet par François Bayrou. Entre le Dilico et la réinstauration d'une part régionale de DGF en lieu et place d'une fraction de TVA... on peut supposer que vous allez batailler sur pas mal de points ?

Carole Delga : La copie budgétaire qui nous a été présentée est tout simplement inacceptable. L'effort global demandé aux collectivités territoriales (4,7 milliards pour 2026) est disproportionné, soit 15% de l'effort national, sans aucun rapport avec notre poids dans la dette publique (environ 6%). Les présidentes et présidents de région, qui ont le sens des responsabilités et une pleine conscience de la situation de notre pays, plaident pour un effort – raisonnable – de 2 milliards. Dans le

détail, nous nous opposons fortement au retour à une DGF des régions à la place d'une fraction de TVA. Cette mesure technocratique imaginée par Bercy, sans aucune concertation, constitue un recul majeur. Il en va de même de la nouvelle baisse de la Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) qui est ciblée sur une poignée de régions – les plus pauvres ! Quant au Dilico 2, les modalités de reversement se trouvent conditionnées à des encadrements de dépenses tout à fait ubuesques, qui font que les 500 millions ne seront jamais redistribués. C'est un regret. À ce stade, le PLF 2026 et la hausse des cotisations pour les collectivités se traduisent par un impact de 925 millions d'euros pour les régions : c'est l'équivalent de l'acquisition de 75 trains ou de dizaines de milliers de communes qui ne seront plus aidées !

■■■



Visite de la société Nextteam en 2024.

© LYON LECARPENTIER-RSA



Localtis*mag* : Alors que la Cour des comptes, dans son premier rapport public annuel consacré à la transition écologique, reconnaît le rôle des régions comme cheffes de file sur la plupart des volets de cette transition, comment peuvent-elles, selon vous, conforter ce rôle face aux multiples enjeux posés par l'adaptation au changement climatique ?

Carole Delga : Les régions ont pris de l'ampleur sur les politiques environnementales et énergétiques, où leur échelle d'action permet de mobiliser et d'aligner les parties prenantes autour d'objectifs partagés face aux multiples défis du changement climatique. Aucune région n'est épargnée : de façon transversale, les régions investissent en moyenne plus de 18 euros par an et par habitant, avec des succès très reconnus. Je souhaite que le rôle stratégique et coordinateur des régions dans la planifi-

“ Le coût économique et social de l'inaction ou de la mal adaptation est très élevé. ”

cation écologique, tout comme leurs responsabilités très opérationnelles, par exemple en matière de politique d'aires protégées, soient pleinement assurés et dotés par la loi, et qu'on nous permette d'agir davantage pour concilier transition écologique et développement économique. Le coût

économique et social de l'inaction ou de la mal adaptation est très élevé. Les régions accompagnent déjà très concrètement les territoires et les filières impactés via des appels à manifestation d'intérêt et des études de vulnérabilités pour ouvrir sur des perspectives de diversification.

Localtis*mag* : Quelles sont vos principales craintes sur l'avenir de la politique de cohésion et de la PAC ?

Carole Delga : La présidente de la Commission européenne a dévoilé en juillet dernier un Cadre Financier Pluriannuel pour la période post-2027. Cette maquette budgétaire nous inquiète au plus haut point. D'abord, sur les montants, car il y a un fort risque de diminution des enveloppes destinées à la PAC, à la pêche-aquaculture et à la politique de cohésion, qui sont trois politiques structurantes de l'UE sur des secteurs stratégiques : la souveraineté agricole et alimentaire d'une part, la cohésion des territoires de l'autre.



Parc naturel régional des Grands Causses

Nous nous battons pour obtenir des garanties en la matière. Sur le plan de la gouvernance, la commission propose une forme de recentralisation au niveau de l'État qui ne nous convient pas. Les régions ont acquis une expérience solide en matière de gestion des fonds européens. Sur la période précédente, 2014-2020, le taux de consommation a été supérieur à 99% ! J'ai par ailleurs demandé à ce qu'on réalise une étude flash pour établir la réalité du niveau de la programmation et de la consommation sur la période en cours, qui est tout à fait satisfaisante. Les régions de France sont donc attachées à conserver un cadre d'intervention régionale pour l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de ces politiques historiques à fort impact territorial et sauvegarder une Europe tournée vers l'action et l'investissement sur les territoires qui ne soit pas seulement un ensemble de normes à respecter.

Localtis *mag* : Vous aviez appelé en juin à « révolutionner » le financement du rail pour sauver les petites lignes. Pensez-vous que les propositions retenues à l'issue de la conférence Ambition France Transports soient suffisantes pour financer la modernisation des infrastructures et maintenir les dessertes ferroviaires sur l'ensemble du territoire ? Et en termes de mobilités toujours... les projets de SERM semblent aujourd'hui freinés par le manque de moyens financiers. Quelles sont vos attentes en la matière ?

Carole Delga : Les régions se sont fortement engagées en faveur de la mobilité, en doublant leurs investissements depuis 2018 (4,6 milliards d'euros en 2024). Le succès est au rendez-vous avec une forte hausse de la fréquentation des TER (+10% par an ces dernières années). Il nous faut cependant aller plus loin pour permettre la mise en place des SERM, sauver les « petites lignes » et poursuivre le désenclavement économique par les lignes à grande vitesse. La conférence Ambition France Transport, pilotée par Dominique Busse-

reau, a accompli un travail remarquable au début de l'été dernier. Le ministre Philippe Tabarot avait effectué un certain nombre d'annonces lors de la remise du rapport. Nous sommes depuis en attente d'une loi-cadre permettant notamment de flécher les ressources tirées du renouvellement à venir des concessions autoroutières, notamment vers les SERM, qui demeurent à ce stade dépourvus de financements clairs. Nous défendons également la possibilité de mettre en place une écotaxe pour les poids lourds en transit international et d'affecter au financement des transports une partie des ETS 2. En tant que premier utilisateur et exploitant du réseau ferré national, nous souhaitons être associés davantage à l'écriture de ce projet de loi-cadre.

Localtis *mag* : Entre la rénovation énergétique des lycées, la sécurité des établissements, l'évolution de la carte des formations et la décentralisation de l'orientation... les régions ont de nombreux chantiers en cours dans le champ de l'éducation. Quelles sont aujourd'hui les priorités définies par Régions de France ?

Carole Delga : Le cadre budgétaire restreint nous a imposé de renforcer notre capacité d'adaptation et d'innovation. Notre pays connaît à la fois

des zones de déclin démographique et d'autres où la croissance se poursuit. Nous construisons et nous reconfigurons pour mieux répondre aux besoins des citoyens. Nous innovons aussi pour réduire considérablement le coût de la rentrée scolaire par la mise à disposition de matériel. En 2025, les régions ont consacré 7,9 milliards d'euros en faveur de l'enseignement des lycéens et des étudiants. C'est le deuxième poste de dépenses de nos budgets.

Localtis *mag* : Alors que l'investissement régional est à la peine, faut-il enclencher un changement d'échelle pour soutenir l'industrie ? La nomination d'un élu local au ministère délégué à l'industrie est-elle pour vous un bon signal ?

Carole Delga : Nous nous réjouissons de la nomination au gouvernement d'élus locaux connaissant bien les enjeux et les réalités de nos territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. S'agissant de l'industrie, le nouveau ministre Sébastien Martin sait la force du couple intercommunalité-région dans la défense et la promotion de notre tissu industriel. Je souhaite qu'il puisse obtenir d'aller plus loin dans la déconcentration et la décentralisation des aides économiques.

Localtis *mag* : Plusieurs régions (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie...) ont mis en place des fonds qui visent à mobiliser l'épargne régionale. Quel premier bilan en tirez-vous ?

Carole Delga : Nous tirons de ces initiatives un bilan positif dans la mesure où elles permettent aux Françaises et aux Français, selon différentes modalités, d'utiliser leur épargne pour investir dans les entreprises en développement de leur région et pour financer des projets qui n'attirent pas toujours l'attention des grands réseaux bancaires. Encore une fois, les régions ont démontré, dans ce domaine comme dans d'autres, leurs capacités à innover, à créer du lien et à trouver des réponses très concrètes aux défis de notre temps. ●

“ Les régions se sont fortement engagées en faveur de la mobilité, en doublant leurs investissements depuis 2018 (4,8 mds€ en 2024). ”



[Localtis]mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce seizième numéro a été réalisé en partenariat avec Régions de France, à l'occasion de son 21^e Congrès organisé le 6 novembre 2025 au Palais des Congrès de Versailles.

Localtis Mag comprend 3 rubriques :

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

Vous y trouverez :

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur banquedesterritoires.fr/edition-localtis
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog caissedesdepots.fr/blog
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur banquedesterritoires.fr

SOMMAIRE

À LA UNE • Entretien avec CAROLE DELGA

1

“ ON EN PARLE ” P.10

- Décentralisation : les régions saisissent la balle au bond p.11
- Entretiens avec M. Altounian, H. Bello et J. Durain p.14, 17, 28
- Ambition France Transport : les régions plutôt satisfaites p.22
- Un Conseil État-régions dédié au numérique..... p.26
- Agriculture : les régions défendent la terre du milieu..... p.33

“ DANS LES TERRITOIRES ” P.35

- Vivatech 2025, régions et IA..... p.36
- L'alliance des régions automobiles..... p.38
- Le « régionalisme économique » breton..... p.39
- Élevage et agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes p.41
- Emploi-formation-industrie, le plan Marshall des Hauts-de-France p.43
- Mobilités : Grand Est favorise l'intermodalité..... p.44

2

3

“ ENSEMBLE ” P.45

- Financer les mobilités, accompagner le secteur agricole. p.46
- France Foncier+ en région..... p.49
- Réalisations p.50
- Rénover les lycées, sécuriser la ressource en eau p.54
- Programme Territoires d'histoire(s) p.57
- Entretien Numérique360..... p.58

“ ON EN PARLE ”

Alors que le contexte financier est de plus en plus difficile et qu'une nouvelle étape de décentralisation est annoncée, les régions affirment leur action dans les territoires, dans l'Hexagone et Outre-mer. Investissant dans les mobilités et les outils de formation, soutenant l'innovation et le développement économique, agissant en faveur de la santé, de l'alimentation, ou encore de la culture, elles apportent réponses et contributions aux enjeux écologiques, sociaux et économiques du pays.



DÉCENTRALISATION : les régions saisissent la balle au bond

📍 Publié le 1^{er} octobre 2025 et mis à jour le 2 octobre 2025 par Michel Tendil, Localtis

Les régions saisissent la balle lancée par le Premier ministre pour une nouvelle étape de la décentralisation. Mais elles s'inquiètent des perspectives budgétaires qui pourraient marquer un arrêt brutal des investissements régionaux. Sur les premiers mois de l'année, la chute est de 14,8%, après cinq années fastes.



© Renaud Schiffrin Stock

« **D**ans ce moment de vacuité au niveau national, un intérêt très fort est porté aux collectivités territoriales. » Les régions estiment le moment venu d'aller vers une nouvelle étape de la décentralisation, comme le souhaite le Premier ministre. Mais il leur faut aussi des perspectives financières, alors que le projet de budget 2026 fait craindre le pire.

D'accord pour clarifier les compétences, les régions françaises rappellent qu'elles restent des nains financiers par rapport à leurs voisins. « *Le budget des 18 régions françaises est de 47 milliards d'euros, c'est à peu près l'équivalent du budget de l'Andalousie [46,7 milliards d'euros] et très inférieur au budget de la Bavière [75,4 milliards d'euros]* », a relevé François Bonneau, vice-président de Régions de France, le 1^{er} octobre, lors de la présentation de l'édition 2025 des « *chiffres clés des régions* », fascicule édité en partenariat avec la Banque des Territoires. « *La décentralisation dans*

notre pays, à l'évidence, n'a rien à voir » avec les pays voisins, « *il y a une véritable étape à franchir* », a-t-il plaidé, à quelques semaines du congrès des régions à Versailles où ces sujets seront brûlants. Car pour le président de la région Centre-Val de Loire, dix ans après la loi NOTRe, il y a un toujours un « *embrouillamini, une confusion entre des responsabilités qui sont restées des responsabilités de l'État et des responsabilités qui sont venues aux collectivités territoriales* ».

« OSEZ LA DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Régions de France plaide notamment pour une clarification de l'orientation - pour laquelle les choses sont « *encore d'une complexité totale* », selon François Bonneau -, la gestion des fonds européens et

pour une décentralisation complète des aides aux entreprises. « *Osez la décentralisation en matière de développement économique* », a lancé Sophie Gaugain, vice-présidente de la région Normandie chargée du développement économique et du soutien aux entreprises, alors que les régions sont un « *élément de stabilité des interlocuteurs économiques face à l'instabilité nationale* ». Attention à la « *petite musique et aux rapports malheureux qui viennent questionner les engagements publics au sein des entreprises (...)* en mélangeant souvent les champs d'intervention », a-t-elle mis en garde, indiquant que 47% des soutiens régionaux se font sous forme d'avances remboursables, des « *engagements gagnant-gagnant* » assortis de « *contreparties* ».

Dans un courrier, la présidente de l'association Carole Delga et le président délégué Renaud Muselier

■■■



proposent au Premier ministre un « *pacte État-régions en faveur de la décentralisation* » pour concrétiser ces différents aspects.

Les revendications des régions étaient déjà exposées dans un « *livre blanc* » intitulé « *Vers une République de la confiance* », adressé aux candidats à la présidentielle en 2022. Depuis, rien n'a changé. Si ce n'est la situation budgétaire qui s'est aggravée et dont les régions ont largement fait les frais. Elles sont même le niveau de collectivité « *le plus mis à contribution* », avance l'association. Les régions supportent 21% de l'effort demandé aux collectivités en 2025 alors qu'elles ne représentent que 12% des recettes et 11% des dépenses de fonctionnement des collectivités. Un constat partagé par la Cour des comptes dans son rapport annuel consacré aux finances locales, publié le 30 septembre. Les régions rappellent, dans un communiqué, qu'elles « *avaient indiqué dès le mois d'octobre 2024 qu'elles contribueraient au redressement des finances publiques* », même si elles « *ne sont pas responsables de la dérive* » actuelle.

UN « SAUT QUANTITATIF » DE L'INVESTISSEMENT DEPUIS 2019

« *Malgré cette confusion des rôles, les comptes sont bien tenus* », a assuré François Bonneau. Les régions ne représentent que 2,4% des dépenses publiques et 1,14% de la dette, « *en revanche, elles portent 13,3% des dépenses des collectivités et 20% de l'investissement local* », a-t-il dit, contre 14% en 2019. Elles ont ainsi investi 15,1 milliards d'euros en 2024, soit 900 millions d'euros de plus qu'en 2023.

« *Il y a un saut quantitatif très important depuis 2019, avec la période post-Covid, les régions ont été extrêmement présentes dans la relance, cet effort s'est poursuivi* », en particulier sur les transports et mobilités et plus généralement des services directs à la population (lycées, formation...), a analysé Stéphane Perrin-Sarzier, vice-

président de la région Bretagne chargé des finances. Les principaux postes de dépenses régionaux sont en effet les transports et la mobilité (31,5%), l'enseignement (16,8%), l'emploi et la formation professionnelle (9%), l'action économique (5,3%), devant l'aménagement du territoire, la culture ou la santé. Ce qui contredit l'idée que les régions se limitent à des « *schémas* » déconnectés de la proximité, a argué l'élus, appelant aussi à être « *très vigilant* » sur la question du millefeuille territorial.

Cet effort d'investissement « *historique* » a été réalisé dans un contexte où les recettes et l'épargne nette se sont taries. Mais l'avenir s'obscurcit, avec un recul de 14,8% de l'investissement régional depuis le début de l'année, selon la Cour des comptes.

« CONSÉQUENCES MORTIFÈRES SUR LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL »

L'association alerte sur le fait que « *toute nouvelle contribution disproportionnée* » des régions « *marquera un nouveau recul de leurs dépenses d'investissement en 2026 avec des conséquences mortifères sur le tissu économique local, sur le désenclavement de nos territoires et la décarbonation de nos modes de transport* ». Elle plaide pour une baisse de la contribution des collectivités

de 5,3 milliards d'euros à 2 milliards d'euros en 2026. Ce à quoi le ministre de l'Aménagement du territoire démissionnaire, François Rebsamen, s'était montré ouvert.

Stéphane Perrin-Sarzier dénonce les « *injonctions contradictoires* » de l'État et met en garde contre un « *retour en arrière* » par rapport au « *principal acquis de la fin du mandat de François Hollande* » (à savoir la décision de remplacer la dotation globale de fonctionnement de l'État aux régions par une fraction équivalente de TVA).

« *On voit bien aujourd'hui l'efficacité de l'investissement local, notamment des régions, cela doit aller de pair avec une clarification* », a souligné le directeur de la Banque des Territoires, Antoine Saintoyant. Un effort soutenu par l'institution dont les interventions auprès des collectivités ont fortement augmenté ces deux dernières années. « *On est sur des investissements absolument indispensables et une dynamique extrêmement positive* », a-t-il ajouté, énumérant les transports (prêts à l'achat de matériel roulant, investissement dans les infrastructures), l'éducation (rénovation thermique des bâtiments et lycées), le développement économique (portail Foncier+), la santé et le grand âge. Le nouvel acte de décentralisation est « *quelque chose qu'on voit très positivement* », a-t-il affirmé. ●



François Bonneau

CFP POST-2027 : RÉGIONS DE FRANCE EN APPELLE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

📍 Publié le 30 septembre 2025 par Frédéric Fortin pour Localtis

Les responsables des régions interpellent le président de la République pour lui faire part de leurs « *plus vives inquiétudes* » quant à l'avenir des politiques historiques de l'Union européenne que sont la cohésion et la politique agricole commune. En l'état, la France sortirait très pénalisée du projet de cadre financier pluriannuel post-2027.

Dans une lettre datée du 19 septembre, Carole Delga et Renaud Muselier, respectivement présidente et président délégué de Régions de France, ont fait part au président de la République de la « *très vive inquiétude* » des régions françaises à l'égard du projet de cadre financier pluriannuel (CFP) post-2027 présenté en juillet par la Commission européenne.

Après une première analyse conduite « *en lien avec un certain nombre de services de l'État* », les régions s'alarment en premier lieu d'une « *très forte baisse* » du volume budgétaire prévu pour « *les politiques historiques à fort impact territorial* » – entendre la cohésion, l'agriculture et la pêche. Les cosignataires observent que, pour la première, la Commission « *ne prévoit tout simplement pas de budget dédié pour les régions en transition, alors que ces dernières représentent la quasi-totalité des régions métropolitaines* ». Et estiment



Renaud Muselier et Carole Delga.

que la baisse du budget de la deuxième « *pourrait être de l'ordre de 40%* ». Une configuration de nature à opposer ces deux politiques, redoutent-ils.

REMISE EN CAUSE POTENTIELLE DE LA PLACE ET DU RÔLE DES RÉGIONS

En second lieu, les deux élus soulignent que « *les régions sont particulièrement préoccupées par la remise en cause potentielle de leur place et de leur rôle* » dans la gouvernance de ces politiques, « *alors qu'elles ont fait la preuve de leur expertise et de leur réactivité pour leur élaboration, leur mise en œuvre et*

leur gestion au plus près du terrain ». Et d'avertir que, si ce risque devait se concrétiser, cela « *ne pourrait que renforcer la remise en cause du projet européen par de nombreuses forces politiques qui lui sont hostiles* ». Non sans souligner également qu'une telle recentralisation « *serait en totale contradiction avec l'appel lancé par le Premier ministre pour un nouveau grand acte de décentralisation* ».

Les deux élus sollicitent in fine Emmanuel Macron afin d'échanger « *sur les moyens d'influer sur les propositions de la Commission européenne, en parfaite intelligence avec l'État* ». ●

Entretien avec Magali Altounian,

conseillère régionale, présidente de la commission Europe, crédits européens et relation avec les institutions de l'Union, de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

“ CFP post-2027 :
La réponse de l'État
reste attendue sur
plusieurs points clés ”



© Région Sud

Magali Altounian

Propos recueillis par Frédéric Fortin pour Localtis

ENTRETIEN

Dans une lettre datée du 19 septembre, Carole Delga et Renaud Muselier ont fait part au président de la République de la « très vive inquiétude » des régions françaises à l'égard du projet de cadre financier pluriannuel (CFP) post-2027 présenté par la Commission européenne. Magali Altounian, conseillère régionale, présidente de la commission Europe, crédits européens et relation avec les institutions de l'Union de la région Paca, rappelle les enjeux, en relevant que la réponse de l'État reste pour l'heure attendue, singulièrement sur le rôle des régions dans la gouvernance des fonds.

Localtis *mag* : Face au projet de budget pluriannuel post 2027 présenté par la Commission, Renaud Muselier et Carole Delga ont récemment appelé le président de la République à la rescousse. La réponse reçue est-elle à la hauteur des attentes ? Sur quelles forces, tant au Conseil qu'au Parlement, la France peut-elle a priori s'appuyer ?

Magali Altounian : Le président Renaud Muselier et la présidente Carole Delga ont effectivement interpellé le président de la République dans une lettre commune, exprimant la très vive inquiétude des régions françaises face au projet de cadre financier pluriannuel post-2027 présenté le 16 juillet

2025 par la Commission européenne. Ce projet prévoit une baisse significative des crédits alloués aux politiques historiques de l'Union européenne, notamment la cohésion et la politique agricole commune (PAC), ce qui pénaliserait fortement la France.

Le Comité européen des régions, où je siége en tant que présidente de commission (Civex), vient ainsi d'adopter une nouvelle résolution d'urgence à l'unanimité, dénonçant le risque de recentralisation des fonds et d'une mise en concurrence, au sein de chaque État membre, entre les politiques relatives à l'agriculture, à la pêche, et à la cohésion, pour obtenir des financements au sein d'un pot commun rétréci par rapport aux politiques actuelles.

Dans ce contexte les régions françaises ont uni leurs voix avec leurs homologues européennes

au sein de la coalition EURegions4Cohesion. En couplant leur mobilisation individuelle, celle de Régions de France, et de la coalition européenne, elles mettent en évidence les angles morts de cette proposition : régression du principe de subsidiarité et des bases de la solidarité européenne, risque de recentralisation des fonds européens et de mise à mal de la démocratie, transfert des arbitrages financiers sensibles au niveau des États membres, simplification conçue du seul point de vue de la Commission, sans véritable logique de co-construction. En parallèle, elles forgent des propositions concrètes pour que la refonte – nécessaire – du cadre financier pluriannuel, permette de déployer les priorités européennes de manière performante, sans tomber dans les écueils d'une Europe qui tournerait le dos à ses territoires.

La réponse de l'État reste attendue sur plusieurs points clés, notamment la défense du rôle des régions dans la gouvernance des fonds.

“ Il faut que l'État continue à faire confiance aux régions qui ont prouvé leur compétence et leur efficacité dans la gestion des fonds européens. ”

[Localtismag] : Si l'architecture des fonds proposée par la Commission devait être retenue, la large autonomie qui serait a priori laissée aux États membres dans la gestion des nouveaux plans de partenariat nationaux et régionaux ne serait-elle pas de nature à rasséréner, alors que le Premier ministre plaide pour une nouvelle étape de la décentralisation ? Ne serait-ce pas là l'opportunité de pousser la logique de décentralisation des fonds à son comble ?

Magali Altounian : Effectivement, il faut que l'État continue à faire confiance aux régions qui ont prouvé leur compétence et leur efficacité dans la gestion des fonds européens sur la période 2014-2020 et sur la période en cours 2021-2027 et approfondir la logique de guichet unique des fonds européens au niveau des régions. Elles sont clairement identifiées aujourd'hui comme la porte d'entrée des fonds européens par les citoyens et acteurs locaux. Il est nécessaire de capitaliser sur l'expertise acquise par les régions.

Les plans de partenariat nationaux et régionaux, sur le papier, pourraient s'inscrire dans une logique de décentralisation avancée, et c'est bien pour cela que les régions plaident pour que l'État fasse ce choix...

Les États-membres qui piloteront l'élaboration des nouveaux plans de partenariat nationaux et régionaux auront à démontrer qu'ils allouent les fonds de manière à conduire les réformes clés attendues par l'UE ; dans un contexte budgétaire tendu à tous les niveaux, la crainte est de voir les fonds européens orientés en priorité vers les politiques nationales que l'État peine à financer. Également, le risque existe que les États-membres reprennent intégralement la main et laissent les régions dans un rôle de simple exécutant. Par ailleurs, dans le contexte de la baisse des crédits européens dédiés à la politique de cohé-

sion, la question d'avoir des enveloppes suffisantes pour les besoins de la cohésion au niveau régional se pose de manière prégnante.

[Localtismag] : Plus que dans cette nouvelle architecture, la principale menace ne réside-t-elle pas précisément dans la réduction des fonds qui pourraient être accordés aux politiques historiques de l'UE — PAC, soutien aux régions en transition dans le cadre de la politique de cohésion... —, au risque de faire de la France davantage encore l'un des principaux contributeurs nets de l'UE ?

Magali Altounian : La France, déjà contributeur net, risquerait de l'être encore davantage, sans retour équitable pour ses territoires. Le rôle majeur de la politique de cohésion ou de la PAC n'est plus à démontrer. Leur arrêt ou leur diminution viendrait clairement compliquer ou empêcher la réalisation des projets sur le territoire. Dans un contexte de tension budgétaire à tous les niveaux, sans les fonds européens, certains projets ne se feraient tout simplement pas.

En effet, les fonds européens gérés par les régions, de manière exemplaire en région Provence-Alpes Côte d'Azur avec 100% des fonds consommés sur 2014-2020 et une programmation 2021-2027 déjà bien avancée, bénéficient à de nombreux projets sociaux, économiques, agricoles ou d'infrastructures, dans les domaines des transports, de la santé, de la décarbonation, de la recherche ou de l'innovation...

Il faut que les territoires et acteurs des territoires français puissent continuer à bénéficier de crédits européens afin de favoriser leur développement, stimuler l'innovation et transformer l'Europe de façon structurelle sur le long terme.

En outre, la politique de cohésion rapproche l'Europe des territoires et des citoyens. Elle est le visage concret de l'Europe. ●

Changement climatique : les Outre-mer français « en première ligne », alerte un nouveau rapport

📍 Publié le 3 juin 2025, par A.L. / Localis avec AFP

Cyclones plus intenses, sécheresses prolongées, recul du trait de côte : les territoires ultramarins français sont parmi « les plus exposés aux impacts du changement climatique », alerte le Réseau Action Climat dans un rapport publié en juin 2025.

Dans la continuité de son rapport sur les impacts du changement climatique dans les différentes régions françaises, présenté en septembre dernier, le Réseau Action Climat a publié le 3 juin 2025 un nouveau document dressant un panorama des menaces qui pèsent sur les onze territoires d'outre-mer habités de France. Fondé sur les données scientifiques existantes et enrichi de témoignages locaux, il met notamment en garde contre une hausse de 13% des cyclones les plus violents (catégories 4 et 5) dans un scénario de réchauffement climatique à +2°C, à l'image de Chido, cyclone de catégorie 4, qui a frappé Mayotte en décembre dernier et fait au moins 40 morts.

Autres signaux d'alerte : l'élévation rapide du niveau de la mer, la disparition accélérée des récifs coralliens - 70% sont déjà dégradés en Guadeloupe -, « des sécheresses plus fréquentes, longues et intenses » ou encore « le recul du trait de côte qui va engloutir des pans de territoires ». « Ces impacts ont des répercussions en chaîne » et « mettent en danger les vies humaines, les écosystèmes et les tissus économiques locaux », prévient le rapport.

« FRAGILITÉS STRUCTURELLES »

« Cette vulnérabilité est certes liée à des facteurs géographiques, mais surtout à des fragilités structurelles », a commenté pour l'AFP Benjamin Crettenand, auteur du rapport, notant

que plusieurs régions ultramarines « sont en situation de précarité avec (...) une dépendance à l'État français », compliquant leur adaptation.

Ces risques frappent en outre des territoires déjà marqués par de fortes inégalités. À Mayotte, 77% de la population vit sous le seuil de pauvreté national, selon l'Insee. Le taux atteint 53% en Guyane et 42% à La Réunion. L'accès à l'eau potable illustre cette vulnérabilité. En Guadeloupe, le mètre cube coûte 6,52 euros,

un record national. Dans plusieurs territoires, jusqu'à 63% de l'eau est perdue à cause de réseaux vétustes. « L'adaptation n'est plus une option, mais une nécessité urgente », insiste l'organisation, qui demande « des moyens financiers à la hauteur des enjeux » et des « politiques climatiques pensées à l'échelle locale ».

À l'approche de la COP30 en novembre à Belém, au Brésil, le Réseau Action Climat appelle aussi à une meilleure représentation des Outre-mer dans les négociations. « Aujourd'hui, il n'y a pas de système mis en place pour assurer la représentation des territoires d'outre-mer dans la délégation française. Ce serait bien d'avoir des représentants par territoire pour apporter leur expertise et leur regard », estime Benjamin Crettenand. ●



Mayotte après le cyclone Chido

Entretien avec **Huguette Bello** présidente du conseil régional de La Réunion

“ La Réunion est
le vaisseau amiral
de la France dans
l’océan Indien ”



Propos recueillis par Emilie Zapalski



© Région Réunion

Absence de traduction budgétaire des mesures décidées dans le cadre du Comité interministériel des Outre-mer, recul des nouveaux contrats de convergence et de transformation, diminution du nombre des contrats aidés dans le cadre du dispositif « emplois verts »... En proie à des difficultés majeures, dont les prix élevés des produits du quotidien, et du logement en particulier, et les effets du changement climatique, La Réunion attend que l’État augmente significativement son engagement financier. Huguette Bello, présidente du conseil régional de La Réunion, détaille ses ambitions pour l’île qui dispose de multiples atouts. Parmi ses priorités, et pour répondre au problème social de la vie chère, la présidente souhaite diversifier l’économie du territoire.

[Localtismag : La Réunion est confrontée à de nombreux défis climatiques, avec des cyclones de plus en plus forts et fréquents, comment y faites-vous face ?

Huguette Bello : L’ensemble des acteurs institutionnels est concerné par ce défi majeur. Pour sa part, la région impulse une politique à deux niveaux. Le premier volet, c’est la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre avec l’orientation stratégique de la construction de l’autonomie énergétique de notre île. Notre mix énergétique est fondé principalement sur l’exploitation de ressources naturelles : le solaire, l’éolien, l’hydraulique, la biomasse issue des résidus de la canne, les énergies marines et nous

avons relancé des études sur la géothermie ... L’autre volet, c’est la politique d’adaptation qui doit se traduire à tous les niveaux dans les politiques d’aménagement. La région a engagé les travaux de révision du schéma d’aménagement régional (SAR), prenant pleinement en compte la sobriété foncière, la préservation de la biodiversité, la gestion préventive du littoral et la question du trait de côtes au niveau de l’élaboration du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM). Dans l’immédiat, la région a créé un groupe régional d’expertise sur le climat (Grec) et participe aux côtés de l’État et des intercommunalités aux politiques de prévention des risques. Sur ce plan, la diminution du nombre des contrats aidés qui participaient



à l'entretien des sites dans le cadre du dispositif « emplois verts » constitue une vive préoccupation.

Localtismag : Les mesures proposées par l'État pour répondre à ces urgences, notamment dans le cadre du Comité interministériel des outre-mer (Ciom), sont-elles suffisantes ?

Huguette Bello : À l'heure actuelle, les mesures proposées par le Ciom se heurtent à un problème majeur : l'absence de moyens financiers et de traduction budgétaire. Nous avons sollicité un bilan et un suivi des 79 mesures du Ciom arrêtées en juillet 2023 qui concernent de nombreux secteurs.

“ Les contrats de convergence et de transformation marquent un recul tant en termes de volume financier que de champ d'application. ”

Localtismag : Votre collectivité fait, comme d'autres territoires ultramarins, l'objet de défis importants : vie chère, logement notamment, dépendance aux importations, vulnérabilité logistique... Comment traiter ces questions ? Qu'attendez-vous notamment du projet de loi sur la vie chère¹ et de la réforme de l'octroi de mer² ?

Huguette Bello : C'est le modèle de développement qui est en question. Nous travaillons pour ouvrir notre économie à

de nouveaux horizons. L'insertion de La Réunion dans son environnement géo-économique constitue à nos yeux un axe stratégique majeur. La diversification et le rapprochement de nos sources d'approvisionnement sont une réponse économique au problème social de la vie chère.

La question de l'octroi de mer est une diversion pour ne pas aborder le problème structurel de la formation des prix et de notre dépendance à des situations d'oligopoles ou de monopoles qui caractérisent l'économie de comptoir avec laquelle il faut rompre.

Localtismag : Et qu'en est-il des contrats de convergence et de transformation (CCT), qui remplacent depuis 2019 les contrats de plan État-région (CPER) en outre-mer³, et qui vont être renouvelés ? Les précédents ont-ils porté leurs fruits ? Quels changements attendez-vous pour la programmation suivante ?

Huguette Bello : Les contrats de convergence et de transformation marquent un recul tant en termes de volume financier que de champ d'application par rapport à la génération des contrats de plan que nous avons connus. J'attends une augmentation significative de l'engagement financier de l'État, d'autant plus nécessaire dans la perspective des lourdes incertitudes concernant le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Je n'ignore pas les contraintes budgétaires de l'État, mais il en va de la crédibilité et de la pertinence des contrats de convergence.

Localtismag : Votre territoire dispose aussi de multiples atouts (jeunesse, entrepreneuriat...) et de filières prometteuses (BTP, tourisme, agroalimentaire, énergies renouvelables). Sur quelle base envisagez-vous votre avenir ?

Huguette Bello : Nous inscrivons l'avenir de La Réunion dans une double ambition. D'une part, bâtir le développement du-

nable en poursuivant l'objectif d'autonomie énergétique, de sécurité alimentaire, de développement humain et économique en investissant massivement dans la formation, la connaissance et l'innovation. D'autre part, il s'agit d'insérer notre île dans son environnement géographique, en valorisant au maximum les atouts découlant de sa triple appartenance à la France, à l'Europe et à l'Océan Indien. Vaisseau amiral de la France et de l'Europe dans l'Océan Indien, La Réunion dispose de tous les atouts pour être un pôle d'excellence et de rayonnement exemplaire en matière de développement durable. ●

¹ Le projet de loi contre la vie chère en outre-mer, présenté sous le gouvernement de François Bayrou et repris par celui de l'actuel Premier ministre, Sébastien Lecornu, a été adopté le 23 octobre 2025 en commission au Sénat. Il est examiné en séance à partir du 28 octobre.

² Une réforme de l'octroi de mer a été engagée en juillet 2023 dans le cadre du Conseil interministériel des outre-mer (Ciom) pour faire baisser les prix, notamment sur les produits de grande consommation, maintenir l'outil de protection pour la production locale et garantir les recettes des collectivités. Une mission ministérielle a présenté en mai 2024 les pistes de travail du gouvernement, avec un scénario de maintien de l'octroi de mer lorsque la production locale existe, et son remplacement dans les autres cas par une taxe locale sur la consommation à l'assiette plus large (biens et services) pour réduire la pression fiscale sur les biens de grande consommation.

³ Les contrats de convergence et de transformation (CCT) ont été prévus par la loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle outre-mer. Ils remplacent depuis 2019 les contrats de plan État-région pour l'outre-mer. Dans un rapport du 24 juillet 2025, la Cour des comptes pointe leurs faiblesses : peu de marge de manœuvre pour les élus locaux dans l'utilisation des crédits, peu ou pas de suivi et peu de dialogue sur le développement des territoires...

Pierre Moscovici lors de la présentation du premier rapport annuel consacré à la transition écologique le 16 septembre.

© Eric TSCHAN/REA



TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA COUR DES COMPTES DRESSE UN BILAN TRÈS MITIGÉ DES COP RÉGIONALES

📍 Publié le 16 septembre 2025 par Frédéric Fortin, Épique communication pour Localtis

Dans un rapport consacré à la transition écologique, la Cour des comptes dresse un bilan plus que mitigé des COP régionales organisées l'an passé pour « territorialiser la planification écologique ». Elle indique en outre n'avoir pu tirer aucun bilan de CRTE nouvelle génération – censés être les « outils opérationnels » de cette planification – qui tardent à prendre corps. Aussi, pour favoriser la construction par les collectivités de trajectoires financières cohérentes avec leurs objectifs de transition, la rue Cambon plaide en faveur des plans pluriannuels d'investissements (ou de tout document équivalent), en observant que les prochaines municipales pourraient être l'occasion de leur redonner de l'élan.

Après avoir consacré son rapport annuel 2024 à l'adaptation au changement climatique, la Cour des comptes a publié, le 16 septembre, son premier rapport sur « la transition écologique », qu'elle a décidé de remettre désormais chaque année,

dans une interprétation extensive de la lettre de l'article 298 de la loi Climat et Résilience – lequel dispose que la Cour évalue annuellement la mise en œuvre de ladite loi, opération qui avait déjà été menée l'an passé. Entre autres constats, elle y tire un bilan en demi-teinte – pour

rester positif – de la « territorialisation de la planification écologique » mise en œuvre via les conférences des parties (COP) régionales. Si, dans la conclusion intermédiaire qu'elle formule à l'issue du chapitre II de son rapport consacré

■■■■



aux « nombreux leviers d'action, à mieux utiliser », la Cour estime que « les COP régionales marquent une avancée », les développements qui la précèdent sont bien moins amènes.

« PROCESSUS PUREMENT DESCENDANT »

En préambule, la Cour observe que « les politiques de transition écologique sont portées depuis plusieurs années par les différents niveaux de collectivités ». Mais, déplore-t-elle en substance, ces politiques manquent de « coordination » ou de « cohérence » avec les objectifs nationaux. Une lacune que la territorialisation de la planification écologique menée par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE – dont la Cour recommande par ailleurs de conforter l'action pour qu'il « retrouve sa double capacité de mise en cohérence et d'impulsion », déplorant que sa position ait été « fragilisée » et son influence sur la prise de décisions ait été « réduite ») via lesdites COP aurait, en théorie, dû combler. Mais la Cour relève qu'il n'en a guère été ainsi, ladite territorialisation s'étant « surimposée à ces dynamiques » plutôt qu'elle ne les a prises en compte. « Les premières COP n'ont tenu compte qu'insuffisamment des efforts déjà réalisés au niveau régional et des stratégies préexistantes », rapporte-t-elle. En cause, selon elle, « la rapidité de la démarche et le manque d'associations de certains acteurs » – sont mentionnées les intercommunalités, ou encore les départements –, qui ont « pu donner l'impression d'un processus purement descendant, sans lien avec la réalité de terrain et sans considération pour l'action déjà accomplie par les collectivités ». Plus qu'une impression, semble-t-il, puisque la Cour indique elle-même que, lors de l'élaboration du diagnostic initial, « réalisé de façon incomplète », « les compétences des opérateurs de terrain ont [...] été peu utilisées, au profit de l'expertise délivrée par les services de l'État en région ». Dans ce contexte, on ne sera pas surpris de lire que « les réunions de lancement [de ces COP] ont souvent été vécues comme une opération de communication ministérielle ».



© Adobe Stock

OPÉRATIONNALITÉ INCERTAINE

Plaide également en ce sens le fait que « les moyens affectés à la démarche [aie]nt été très variables », avec des experts chargés de l'animation des COP « souvent nommés après le lancement de la COP ». L'État n'est toutefois pas le seul responsable de ce « copilotage hétérogène », la Cour observant que si certaines régions étaient « totalement impliquées dans le processus, d'autres n'ont pas souhaité y prendre une part active ». À en juger par le rapport, elles ne manquaient pas de motifs de s'abstenir. Outre l'absence de prise en compte des efforts précédemment

engagés sus-évoquée, la Cour évoque « l'ambiguïté des objectifs chiffrés » de la circulaire Borne de mise en œuvre de la territorialisation, « le manque de transparence dans les modalités de répartition régionale des efforts » ou encore l'accent mis sur l'atténuation, faute de temps pour traiter des autres domaines de la transition – biodiversité, adaptation... –, alors que les « avancées » y sont pourtant « limitées ».

Le tout « fragilise la crédibilité des objectifs fixés dans la première phase des COP et leur articulation avec les documents préexistants », estime la Cour. Et si elle considère que les phases suivantes « ont favorisé les échanges entre parties prenantes », elle note qu'elles « ont également édulcoré l'évaluation quantitative ». In fine, la rue Cambon estime que « l'opérationnalité » des 17 feuilles de route fixées « reste incertaine », non sans ajouter que la constitution de ces dernières « a pu être perçue par certaines régions comme une simple programmation d'actions et non une véritable planification régionale ».

LA MISE EN ŒUVRE, INCONNUE AU BATAILLON

Après les COP, la Cour rappelle que les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) devaient constituer

« Les premières COP n'ont tenu compte qu'insuffisamment des efforts déjà réalisés au niveau régional et des stratégies préexistantes. »

« le cadre de mise en œuvre des stratégies retenues », comme l'avait souhaité Christophe Béchu quand il était ministre de la Transition écologique. Ils devaient être « relancés et actualisés » à cette fin, mais là aussi, le bât blesse. La Cour observe que le calendrier n'a pu être tenu et qu'« aucun bilan [de ces] CRTE nouvelles générations et de leurs modalités de gouvernance ne peut donc être tiré à ce jour ».

En outre, elle relève que, si l'ANCT a bien mis en place une base de données « pour évaluer la convergence entre les objectifs nationaux et la mise en œuvre par le biais des CRTE », cet outil de suivi « n'est cependant pas à ce jour conçu pour assurer un suivi des bénéfices at-

tendus des projets, ni pour les prioriser au stade de la programmation ou pour les évaluer. Il n'est pas articulé avec les autres instruments permettant de suivre les projets locaux de transition ». Enfin, la Cour observe que « la majorité des financements en faveur de la transition écologique n'est pas repérable dans les comptes des collectivités ».

LA SOLUTION DES PPI

Aussi la Cour préconise-t-elle que les plans pluriannuels d'investissements (ou tout document équivalent) puissent être utilisés pour suivre les actions de planification engagées dans le cadre des plans climat-air-énergie territoriaux

(PCAET) et être articulés avec les CRTE, en favorisant plus largement « la construction de trajectoires financières mises en cohérence avec les objectifs de transition définis dans les Srdet, les PCAET et les PLU/PLUi ». Et de souligner que les prochaines élections municipales devraient être l'occasion de redonner de l'élan à ces « PPI ».

Pour l'État, la Cour des comptes recommande de donner un rôle plus large et mieux identifié à la stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique (Spafte), dont les « imperfections » de la première édition « ne doivent pas occulter l'importance de cet exercice ». ●

UN GUIDE POUR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES DANS LES TERRITOIRES

📍 Publié le 24 septembre 2025 par Catherine Abou El Khair, JGPmedia pour Localtis

Afin d'aider les COP régionales à organiser la transition écologique du point de vue des emplois et des compétences, le haut-commissariat à la stratégie et au plan propose un cadre méthodologique.

Inspirées des Conférences of the Parties (COP) réunissant les États parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, les COP régionales visent à définir au sein d'une région les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réduction de gaz à effets de serre et de protection de la biodiversité. Lancées en 2023, ces instances n'ont pas encore planché sur l'évolution des emplois et des compétences nécessaires à un développement économique en phase avec les enjeux écologiques, comme le constate le haut-commissariat à la stratégie et au plan, dans un document de travail diffusé début septembre.

Pour rappel, la transition vers une économie bas carbone exigera de former 2,8 millions de personnes aux compétences et emplois d'ici à 2030, selon les estimations du secrétariat général à la planification écologique. Pourtant, ce sujet n'était en général pas à l'ordre du jour des COP régionales, à la lecture de leurs premières feuilles de route régionales. La prise en compte de ces sujets demeure très hétérogène, « le plus souvent émanant d'une réflexion engagée dans le cadre de groupes de travail sectoriels ». La seule exception est l'Occitanie, où un groupe de travail

« emploi, compétences et transition écologique » a été instauré au sein du comité régional pour l'emploi qui coordonne les différents acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

MÉTHODOLOGIE PRATIQUE

Pour aider les acteurs locaux à s'organiser sur ce volet, le haut-commissariat au plan fournit, dans ce même document, une méthodologie pratique en prévision de la « saison 3 » des COP régionales, alors que la circulaire du 31 mars 2025 leur enjoint « d'associer systématiquement les acteurs socio-économiques » et « d'anticiper les besoins territoriaux en emploi et compétences ». Le document fait ainsi l'inventaire des nombreuses catégories d'acteurs concernés par ces politiques publiques, en rappelant les compétences ou instances en activité. Et conseille de s'appuyer sur les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Crefop) ou les comités régionaux pour l'emploi (CRPE), instances quadripartites créées par la loi pour le plein emploi et coprésidées par les mêmes acteurs que ceux des COP. ●

AMBITION FRANCE TRANSPORTS : RÉGIONS ET AUTORITÉS ORGANISATRICES PLUTÔT SATISFAITES TANDIS QUE LES DÉPARTEMENTS ALERTENT SUR L' « OUBLI » DE LEUR RÉSEAU ROUTIER

📍 Publié le 10 juillet 2025 par Anne Lenormand, Localtis



© Michael Derrer Fuchs Stock

Au lendemain de la présentation des conclusions de la conférence Ambition France Transports, Régions de France et le Gart se sont déclarés satisfaits des grandes orientations retenues, mais attendent une traduction budgétaire à la hauteur des enjeux. Départements de France, en revanche, alerte sur la situation des routes départementales, « grandes oubliées » de la conférence.

Après avoir participé à la conférence Ambition France Transports, l'association Régions de France a accueilli « positivement » les premières annonces faites par le ministre chargé des transports, à l'occasion de la restitution du rapport final, le 9 juillet. « Il y a en effet urgence à adopter une loi-cadre orientant et sécurisant le financement des infrastructures et des mobilités par le fléchage de l'intégralité des bénéfices réalisés par les futurs péages des concessions autoroutières, dont le modèle doit être réformé et mieux encadré », ont souligné les régions dans

un communiqué le 10 juillet. « À compter de 2032, ce sont 2,5 milliards d'euros par an qui pourraient ainsi venir financer des investissements absolument indispensables, limitant d'autant le recours à l'endettement ou à des hausses tarifaires des autorités organisatrices de mobilité. Cette annonce était très attendue par les régions qui ont proposé des solutions, sur la base de leurs expériences, pour assurer une soutenabilité des projets d'investissements à court terme. »

« Face à l'accroissement des besoins de mobilités, caractérisés notamment par les développements des services

express métropolitains régionaux (Serm) – pour lesquels des réponses de l'État sont attendues - et la sauvegarde de l'ensemble du réseau circulé, les régions appellent le gouvernement à agir en cohérence et à soutenir leurs efforts d'investissement dans les mobilités à l'occasion du prochain projet de loi de finances », ajoutent-elles néanmoins. Elles affirment vouloir continuer « à agir et innover pour obtenir un renforcement de la performance du réseau et mettre en œuvre des solutions adaptées aux enjeux de leurs territoires ». « À ce cet égard, le prochain contrat de performance de

SNCF fera l'objet d'une attention particulière », notent-elles.

Les régions veulent aussi rester « particulièrement vigilantes » et être « très étroitement associées au travail de repriorisation des projets pour lequel le COI [Conseil d'orientation des infrastructures] a été mandaté, qui définira les projets d'investissement et leur financement ». Elles souhaitent la « création d'un groupe de travail conjoint et permanent sur ce thème ».

LE GART DANS L'ATTENTE DE RÉPONSES BUDGÉTAIRES « CONCRÈTES »

Le Gart a aussi salué les conclusions de la conférence. « Un signal fort a été envoyé avec le fléchage intégral des recettes issues des concessions autoroutières vers les investissements de transport. Je me réjouis de cette mesure défendue par les élus du Gart dans le cadre de nos 10 propositions pour renforcer le modèle économique des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) », a déclaré Louis Nègre, son président. Tout en approuvant l'abondement de 1,5 milliard d'euros pour la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire structurant, le Gart dit toutefois regretter « l'absence de propositions budgétaires concrètes pour tenir compte des besoins de régénération en faveur des lignes de desserte fine du territoire ».

« Dans son allocution, le ministre des transports a partagé plusieurs constats relatifs à l'accroissement des besoins de mobilités (+30% d'ici 2050) et à la nécessité de décarboner les transports. Malheureusement, nous n'avons pas vu apparaître de réponses concrètes, à ce jour, concernant l'indispensable financement des autorités organisatrices pour accompagner cette dynamique inéluctable », pointent aussi les élus, rappelant les « défis majeurs » - « développement de l'offre de mobilité, verdissement du matériel roulant, mise en accessibilité des réseaux de transport, résorption de la fracture territoriale... » - auxquels les AOM locales ou régionales font face.



“ Les régions restent vigilantes et veulent être associées au travail de repriorisation qui définira les projets d'investissement et leur financement. ”

« Face à ce constat, notre association appelle le gouvernement à inscrire, dès le projet de loi de finances pour 2026, deux mesures essentielles : le déplaçonnement du versement mobilité pour toutes les AOM locales ; une augmentation de la fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre du premier marché carbone ETS 1 au profit des AOM locales », souligne Gart qui appelle également à la mise en œuvre d'un « appel à projets national dédié au matériel roulant, afin de soutenir les investissements massifs que requiert la décarbonation des flottes (train, métro, tramway, bus, car...) ».

LES ROUTES DÉPARTEMENTALES « OUBLIÉES »

Départements de France alerte de son côté sur la situation des routes départementales, « grandes oubliées d'Ambition France Transports », alors que « 80% des mobilités en France se font par la route ». L'association « déplore qu'aucune solution de financement n'ait été proposée à court terme aux départements qui gèrent

380.000 km de routes et plus d'une centaine de milliers d'ouvrages d'art ». Or, souligne-t-elle, « les besoins de ce réseau vieillissant, transféré en partie par l'État sans les moyens y afférant dans les années 2000, s'accroissent, générant une dette grise croissante de plusieurs milliards d'euros confirmée par l'Idrri et le Cerema. Si rien n'est fait, la strangulement financier des départements et les choix ministériels vont donc conduire inévitablement à une dégradation du réseau départemental au détriment des usagers, alors que les mobilités routières rapportent à l'État plus de 38 milliards de recettes annuelles (TICPE, péages, amendes de radar...) ».

Pour les départements, « la route doit payer la route, or les éventuels financements, non chiffrés à ce jour, sont renvoyés à moyen terme, celui de l'issue de la renégociation des concessions autoroutières qui n'interviendront progressivement qu'à partir de 2030 ». Pour le court terme, l'association demande le transfert, aux départements, de la taxe sur les immatriculations de véhicules terrestres à moteur (cartes grises), « dès le PLF 2026 ». ●

La nomination de Jean Castex à la tête de la SNCF validée par le Parlement

📍 Publié le 22 octobre 2025 par Anne Lenormand, Localitis avec AFP



© Alexandre Dimou-PDOL, RFA

Choisi fin septembre par Emmanuel Macron pour succéder à Jean-Pierre Farandou, nommé depuis au gouvernement, Jean Castex, qui dirigeait jusqu'à présent la RATP, a obtenu le 22 octobre le feu vert du Parlement pour prendre la tête de la SNCF.

Après avoir dirigé la RATP pendant près de trois ans, Jean Castex succède officiellement à Jean-Pierre Farandou, devenu ministre du Travail et des Solidarités, comme PDG de la SNCF. Le Parlement a donné le 22 octobre son feu vert à sa nomination. Sa candidature a recueilli au total 60 votes favorables sur 83 votants dans les commissions du développement durable des deux assemblées

(34 à l'Assemblée nationale et 26 au Sénat, avec 5 votes contre à l'Assemblée et 2 au Sénat ainsi que 10 abstentions à l'Assemblée et 6 au Sénat).

Emmanuel Macron avait choisi fin septembre son ancien Premier ministre pour prendre les rênes de l'entreprise ferroviaire, aujourd'hui confrontée à de multiples défis. Jean Castex, qui se dépeint volontiers en usager amou-

reux des trains – on se souvient de son voyage inaugural à bord du nouveau train de nuit Paris-Nice en mai 2021 ou de sa volonté d'engager la rénovation des petites lignes ferroviaires - a longuement évoqué devant la commission du développement durable du Sénat le 15 octobre, son intérêt pour la chose ferroviaire, rappelant avoir déjà postulé en 2019 lorsque Jean-Pierre Farandou, un pur cheminot, lui avait été préféré.

AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE

Il a esquissé ses pistes de travail lors de ses deux auditions par les sénateurs, puis par les députés le 22 octobre. « Il y a beaucoup de choses à faire sur le train (...), le grand soir c'est l'amélioration de l'infrastructure, c'est l'arrivée du matériel roulant », a-t-il souligné devant la commission du développement durable du Sénat. Il s'est notamment inquiété de « l'impact très concret du changement climatique sur la perturbation des réseaux ». « Le principal ennemi c'est l'eau, mais il y a des problèmes de chaleur, de végétation, cela suppose des investissements de résilience », a-t-il dit en indiquant par ailleurs qu'il allait « essayer d'amplifier » les ambitions en matière d'énergies renouvelables fixées par son prédécesseur.

Il a aussi assuré qu'il continuerait à la SNCF ce qui a fait sa marque de fabrique à la RATP : les visites de terrain. « Je n'ai pas commencé à faire des visites de terrain quand je suis arrivé à la RATP, j'ai fait ça toute ma vie », a-t-il dit. « J'aime bien soulever le capot. »

Longuement interrogé par plusieurs sénateurs de régions inquiets de vivre un « déclassé ferroviaire », comme la Normandie et l'Auvergne, il a revendiqué une « vision politique » de l'aménagement du territoire français, et s'est déclaré favorable à des « règles d'équité » « pour que tout le monde concourt à l'aménagement du territoire ». « Il faut absolument, et j'ai bien conscience que ce n'est pas encore le cas, moderniser tant la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse que la Paris-Clermont-Ferrand », a-t-il dit notamment. Mais il n'a pas caché qu'il

faudrait « faire des priorités » : « C'est une question d'argent », a souligné l'ancien chef du gouvernement. « Il va falloir que nous soyons très convainçants pour que des choix pertinents puissent être faits. »

« PLUS DE TRAINS ET MIEUX DE TRAINS »

Une semaine plus tard, face aux députés de la commission du développement durable, Jean Castex a salué les déclarations du Premier ministre, Sébastien Lecornu, qui, dans sa déclaration de politique générale, a maintenu à l'agenda du gouvernement le projet de loi-cadre issu de la conférence Ambition France Transports pilotée par le gouvernement Bayrou, qui prévoit « une affectation de ressources au secteur ferroviaire ».

« Les défis sont nombreux : il y a le fameux mur d'investissement pour moderniser le réseau, la montagne de l'ouverture à la concurrence et le choc de la transition écologique », a-t-il résumé, évoquant aussi le « choc capacitaire ». « Aujourd'hui on ne peut pas prendre tout le monde dans les trains, car on manque d'offre », a-t-il expliqué.

Sans détailler sa feuille de route, Jean Castex a décliné quelques slogans : « plus de trains, et mieux de trains », « attirer plus de gens dans les trains », « gagner la bataille des infrastructures pour moderniser le réseau ».

Confronté à l'arrivée d'une concurrence sur les lignes à grande vitesse du sud de la France, en particulier avec la compagnie italienne Trenitalia ou des projets privés français en cours de développement, qui ont conduit la filiale

SNCF Voyageurs à lancer une profonde réorganisation interne, l'ex-Premier ministre a insisté sur la nécessité de « faire groupe » face au morcellement et à la perte d'identité que risque le groupe SNCF dans ses réorganisations. « Ça va beaucoup me mobiliser », a-t-il dit.

ÉQUATION FINANCIÈRE À RÉSOUDRE

Concernant le besoin d'investissement pour améliorer le réseau et la signalisation, l'État devra mettre la main à la poche en attendant l'arrivée, après 2032, d'une contribution du secteur autoroutier. Mais « ce ne sont pas des dépenses à fonds perdus », a-t-il promis, car « si on ne fait rien », les perturbations « vont s'accroître » et le réseau « va se dégrader ». « Pour la régénération du réseau, (...) on passe d'un flux de 3 milliards d'euros par an à quatre et demi. L'entreprise publique, je vous le confirme ce matin, y apportera sa part », a-t-il déclaré. Pour résoudre une équation financière compliquée, le nouveau PDG compte sur sa méthode basée sur « le dialogue, l'écoute », avec « la communauté cheminote, les territoires », le gouvernement et les usagers, dont il compte « augmenter le rôle ».

Comme devant le Sénat la semaine dernière, Jean Castex a répété son intérêt pour les trains de nuit, dont il veut « améliorer au maximum la gestion et l'attractivité », malgré les problèmes qu'ils rencontrent. Il a souligné qu'il allait « se battre pour le fret ». « Je ne sais pas si c'est faisable, mais j'ai lu qu'on pourrait expérimenter de faire circuler sur la LGV la nuit des trains de nuit, parce que les lignes traditionnelles sont impactées par les travaux » nocturnes, a-t-il relevé.

Outre la fermeture annoncée du train de nuit Paris-Berlin, qui sera l'un de ses « premiers sujets », Jean Castex a aussi indiqué qu'un de ses premiers déplacements serait probablement consacré à la ligne sinistrée Paris-Clermont-Ferrand, qui cumule aléas, annulations et retards, par manque d'investissement chronique depuis des années. ●

« Les défis sont nombreux : il y a le fameux mur d'investissement pour moderniser le réseau, la montagne de l'ouverture à la concurrence et le choc de la transition écologique. »

Cybersécurité, IA, inclusion... Régions de France décroche son instance de dialogue avec l'État

📍 Publié le 10 septembre 2025 par Olivier Devillers, pour Localis

Le 1^{er} septembre 2025, Régions de France et l'État ont lancé les travaux d'un conseil État-régions dédié au numérique. Objectif : éviter le télescopage des politiques numériques régionales et nationales et mieux associer l'échelon régional aux stratégies numériques de l'État. Avec pour défi de tenter de fonctionner en dépit des aléas politiques.

Les annonces de l'État à l'issue du sommet mondial de l'IA ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Les régions ont en effet été exclues de l'élaboration du plan national « Osez l'IA » alors même qu'elles sont nombreuses à piloter des stratégies régionales dans ce domaine. Idem pour la nouvelle feuille de route sur la transformation numérique des territoires qui n'a finalement pas vu le jour. Un bis repetita qui agace l'association Régions de France qui rappelle que « les régions investissent annuellement 400 millions d'euros sur le numérique, dans des domaines aussi divers que l'accompagnement des écosystèmes, la transition numérique des entreprises, l'inclusion numérique, la data ou encore les infrastructures ».

RÉUNIONS TRIMESTRIELLES

C'est pour tenter de mettre un peu de cohérence dans l'action publique numérique que l'association s'est rapprochée de Bercy ces derniers mois. Et c'est en présence de la ministre du numérique démissionnaire, Clara Chappaz, qu'a été installé le 1^{er} septembre un « conseil État-régions du numérique ». Cette



Salon VivaTech 2025.

“ Les régions investissent annuellement 400M€ sur le numérique. ”

instance ambitionne d'instaurer « un dialogue pérenne et régulier entre l'État et les régions ». Copilotée par Régions de France et le ministère du Numérique, elle se réunira tous les trimestres et associera les bons interlocuteurs (mi-

nistères, agences...) en fonction des sujets abordés. « Cette instance devrait être garante d'une certaine stabilité de dialogue et ne pas dépendre du ministre en charge du numérique », espère Régions de France.

“ Il y a des initiatives IA portées par les régions qui fonctionnent. Et en face, il y a des projets étatiques qui n'ont pas le début d'une ligne budgétaire. ”

ÊTRE ASSOCIÉES AUX FEUILLES DE ROUTE DE L'ÉTAT

Cette structure de concertation se place « en marge du programme Transformation numérique des territoires (TNT) qui réunit toutes les associations d'élus » précise l'association, en se focalisant sur les actions programmatiques partagées par l'État et les régions. Il s'agit de « *pouvoir associer les régions au bon moment dans l'élaboration des feuilles de route stratégiques et tactiques* », mais aussi de « *partager les expériences régionales pour étudier leur possible déploiement au niveau national* ». Avec pour priorité d'éviter que des « *programmes de l'État viennent concurrencer des actions régionales qui fonctionnent déjà très bien* ».

TERRITORIALISATION DU PLAN « OSEZ L'IA »

Parmi les dossiers prioritaires, l'intelligence artificielle. « *Il y a des initiatives IA portées par les régions qui fonctionnent. Et en face, il y a des projets étatiques qui n'ont pas le début d'une ligne budgétaire* », fait valoir Régions de France. Et de citer la région Occitanie avec son plan « *IA Occitanie* » doté de 60 millions d'euros, la région Sud et ses 70 millions d'euros sur cinq ans, ou encore l'Île-de-France qui a déployé l'outil « *Spirit* » auprès de 10.000 enseignants. Concrètement, le projet serait de territorialiser le plan « *Osez l'IA* » et d'élaborer un « *baromètre d'adoption de l'IA* » en s'inspirant de celui de la région Hauts-de-France.



PÉRENNISER LES CSIRT

La cybersécurité constitue l'autre grand chantier des mois à venir. Les régions bataillent notamment pour que l'État contribue à la pérennisation des centres de réponse aux incidents territoriaux (CSIRT) et propose un soutien concret à la mise en œuvre des nouvelles obligations cyber des

collectivités. Figure également la perpétuation des conseillers numériques France services ou encore la nouvelle feuille de route sur la transformation numérique des territoires... Autant de dossiers qui étaient en points de suspension dans le projet de budget pour 2026 avant même que le gouvernement Bayrou ne tombe. ●

NIS2 : RÉGIONS DE FRANCE RAPPELLE LE BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT

Devant la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la cybersécurité, les représentants de Régions de France ont rappelé en mai 2025 leurs attentes sur la transposition de NIS2, les régions faisant partie des « entités essentielles » soumises à des obligations contraignantes. Constance Nebbula, vice-présidente de la région Pays de la Loire, a appelé à une « *clarification des modalités de soutien opérationnel et budgétaire de l'État aux collectivités dans la stratégie nationale de cybersécurité* ». Elle a jugé également les relations interministérielles « *très difficiles* » en matière cyber, avec un manque d'interlocuteur unique pour les collectivités.

De son côté, Alexandre Ventadour, conseiller territorial de Martinique, a relayé les besoins spécifiques des territoires d'outre-mer. Alors même que les territoires ultramarins sont particulièrement exposés aux risques cyber, ils doivent faire face à un manque de compétences et de moyens encore plus criants que leurs homologues de métropole. ●

Entretien avec **Jérôme Durain,** Président de la région Bourgogne-Franche-Comté

“ Le rôle des régions
en matière de
santé est devenu
incontournable ”

📍 *Propos recueillis par écrit par Caroline Megglé pour Localtis Mag*



© Région Bourgogne-Franche-Comté

Déploiement des formations sanitaires et sociales, attractivité des filières, contribution aux soins de premier recours : les régions agissent pour la santé des Français. Élu début septembre à la présidence de la région Bourgogne-Franche-Comté, Jérôme Durain demande à l'État d'« honorer ses engagements » sur le financement des formations et de « respecter les compétences des régions ».

[Localtis mag : En succédant à Marie-Guite Dufay à la tête de la région, vous héritez également de la présidence de la commission «Santé, formations sanitaires et sociales» au sein de Régions de France. Pour faire face aux défis actuels sur l'accès aux soins, quels sont les leviers dont disposent les régions ?

Jérôme Durain : Je me réjouis de poursuivre la dynamique enclenchée par Marie-Guite Dufay, à la tête de cette instance depuis plusieurs années. Les défis sont immenses à l'heure où nos concitoyens peinent à avoir un accès aux professionnels de santé. Notre système de santé doit faire face aux transitions démographiques, environnementales et numériques et l'offre de soins doit s'adapter au vieillissement de la population.

Les leviers des régions sont multiples : ce sont d'abord elles qui forment les professionnels paramédicaux et du travail social

depuis maintenant 20 ans. Elles interviennent au titre de l'aménagement du territoire, pour renforcer l'offre de soins de premiers recours, en finançant les maisons de santé pluriprofessionnelles et les centres de santé ; elles soutiennent également la recherche et l'innovation en santé. Et au-delà, les régions innovent et expérimentent, de manière volontariste, pour répondre aux attentes de nos concitoyens : certaines ont ouvert leurs propres centres de santé, d'autres ont créé des mutuelles régionales pour proposer une complémentaire santé accessible. Je défends l'idée que l'État nous fasse pleinement confiance pour développer ces innovations.

Le rôle des régions en matière de santé est devenu incontournable. En 2025, elles consacrent 573 millions d'euros à cet effet. Je rappelle aussi que les régions sont aujourd'hui résolument engagées dans une logique d'une seule santé, convaincues que leurs différentes politiques publiques doivent être tournées vers l'amélioration de l'état

de santé. Enfin je suis profondément convaincu du rôle central de la prévention dans nos politiques publiques et c'est un des sujets que je souhaite développer au sein de notre instance.

Localtismag : En juin dernier, les régions ont appelé l'État à respecter ses engagements sur le financement en 2025 de la formation des aides-soignants. Malgré le contexte que nous connaissons, y a-t-il eu des avancées sur ce sujet et plus globalement dans le dialogue avec l'État ?

Jérôme Durain : En 2022, Jean Castex, alors Premier ministre et Carole Delga, au nom des Régions de France, ont signé un protocole État-régions en faveur des formations sanitaires et sociales qui avait pour objectif de bâtir un cadre pérenne de programmation et de financement de l'offre de formation. Ce protocole prévoyait pour l'année 2025 et les suivantes un financement de 273,1 millions pour les filières infirmier, aide-soignant et AES¹. Cette année, le Premier ministre François Bayrou a informé les régions début janvier, soit après l'ouverture de Parcoursup, que ce montant serait réduit à 215 millions d'euros (soit - 21%), pour la filière infirmière uniquement, jusqu'en 2027. Nous avons regretté cette diminution, notamment pour les aides-soignants dont nous manquons cruellement aujourd'hui.

Contrairement à l'engagement du Premier ministre Bayrou, ce montant ne figure pas dans le PLF 2026. Les présidents de région sont clairs : si l'État se désengage, il devra assumer la responsabilité de la fermeture de plusieurs milliers de places de formation infirmière, alors même que l'ONDPS² estime à horizon 2030 le besoin à 106.000 infirmiers et 86.000 aides-soignants supplémentaires ! Je rappelle que le PLF 2026 va entraîner une baisse de ressources budgétaires des régions de près de 1 milliard d'euros. Rien que sur cette année 2025, la non-compensation du Ségur social par l'État et la mesure imposée de

la hausse de 4% du CNRACL³ représentent 30 millions d'euros de dépenses pour les régions, non concertées et non compensées. Former plus et former mieux, tout en atrophiant nos budgets, ce n'est plus possible. Le financement de ce protocole n'est pas un luxe : nous parlons de plusieurs milliers de futurs professionnels, dès demain. Quant au dialogue avec l'État, il ne peut pas continuer comme cela. Comme l'année dernière, nous devons prochainement renseigner le nombre de places sur Parcoursup sans avoir aucune visibilité sur ces financements. Derrière ce mutisme, ce sont des directeurs et enseignants qui ne peuvent pas avoir de visibilité sur la rentrée prochaine et des étudiants qui s'apprêtent à faire leurs vœux. C'est pourquoi nous avons demandé au nouveau gouvernement que ce sujet soit abordé au plus vite entre l'État et les régions.

Localtismag : Dans un contexte de crise du recrutement, certaines filières ne parviennent pas à faire le plein. Est-ce que cela conduit certaines régions à prendre des initiatives en lien avec les centres de formation, mais également dans le cadre de l'orientation et de l'emploi, pour rendre ces métiers plus attractifs ?

Jérôme Durain : Les régions, au croisement de leurs compétences formations sanitaires et sociales et orientation information métiers, s'engagent à renforcer la visibilité de ces filières. Elles déploient à cet effet un panel d'actions : forums, salons, portes ouvertes, communication, mais également des ambassadeurs métiers et des bus de l'orientation pour aller au plus près des jeunes dans les territoires.

Les régions ne cessent d'innover pour rendre ces formations de proximité attractives et accessibles. La région Bourgogne-Franche-Comté se verra d'ailleurs remettre dans quelques jours le prix Territoria par la ministre Françoise Gatel pour ses actions de promotion de la formation d'aide-soignant

destinées aux lycéens de baccalauréat professionnel ! Je suis convaincu que cette crise d'attractivité des filières appelle une réponse collective et coordonnée, qui peut être portée en bonne intelligence par les acteurs sur les territoires dans le respect des compétences de chacun.

Localtismag : Concernant les métiers du travail social, la récente réforme des diplômes est-elle selon vous de nature à changer la donne ?

Jérôme Durain : Changer la donne c'est ambitieux. Je pense que nous pourrions considérer avoir changé la donne le jour où des professionnels seront certes bien formés, mais également mieux rémunérés, avec de meilleures organisations de travail et davantage de reconnaissance. Concernant cette réforme, nous considérons que c'est un signal positif. Régions de France a toujours indiqué être favorable à une meilleure lisibilité de ces formations, pour renforcer leur attractivité. En revanche, nous maintenons deux points de vigilance : le premier que cette réforme ne soit pas une excuse pour faire des économies sur un secteur déjà gravement impacté par la non-compensation par l'État de la prime Ségur social, le deuxième que les établissements soient bien accompagnés pour appliquer cette révision des diplômes.

Localtismag : Y a-t-il une priorité que vous souhaitez porter dans le cadre de la commission Santé de Régions de France ?

Jérôme Durain : Ma priorité est claire : que l'État honore ses engagements et respecte les compétences des régions, afin que nous puissions pleinement développer ces formations, permettre aux jeunes d'étudier et réussir dans les meilleures conditions et améliorer l'accès aux soins sur nos territoires.

¹ Accompagnant éducatif et social

² Observatoire national de la démographie des professions de santé

³ Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : LES RÉGIONS « SOUTIENNENT PLEINEMENT » LES PRÉCONISATIONS DE LA COUR DES COMPTES

📍 Publié le 7 octobre 2025 par Caroline Megglé, pour Localtis

Régions de France salue les recommandations de la Cour des comptes sur le financement public de l'Économie sociale et solidaire, cette dernière appelant notamment à la « coconstruction de la stratégie nationale ESS avec les régions et les intercommunalités ».

Dans son récent rapport sur les soutiens publics attribués à l'économie sociale et solidaire (ESS), la Cour des comptes s'est intéressée à l'action de l'État et à celle des collectivités. L'association Régions de France salue, dans un communiqué diffusé mardi 7 octobre, ce rapport qui met l'accent sur la progression des financements des collectivités en faveur de l'ESS et dans lequel la Cour « reconnaît formellement le rôle structurant des régions ».

« La Cour confirme l'importance de l'engagement budgétaire des régions, bien supérieur à celui de l'État : 138 millions d'euros mobilisés (dont 58% d'aides directes), contre seulement 20 millions d'euros pour l'État via le programme 305 », souligne Régions de France. L'association avait publié en février dernier un chiffrage des dépenses régionales en faveur de l'ESS : 1,2 milliard d'euros en 2023, dont 758 millions d'euros (62%) dans les autres politiques régionales, 319 millions d'euros (26%) dans le cadre des achats publics et 138 millions d'euros (11%) liés aux stratégies régionales de l'ESS. La Cour des comptes a quant à elle évalué à 1,9 milliard d'euros en 2023 les dépenses régionales ayant bénéficié à des acteurs de l'ESS dans le cadre d'autres politiques publiques (en particulier la formation professionnelle). Régions de France se félicite également que des « initiatives régionales exemplaires » aient été valorisées dans le rapport, dont la plate-

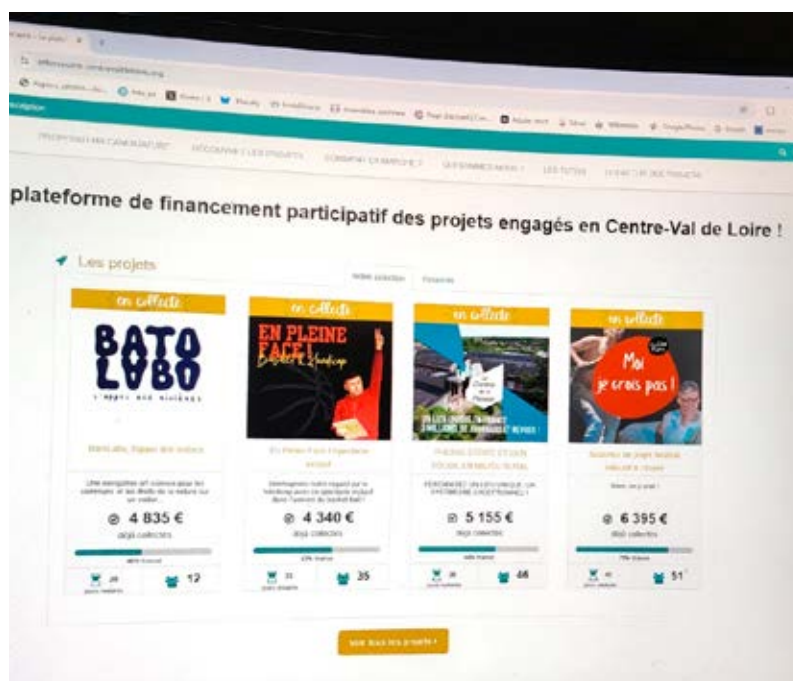
forme Efferve'sens de financement participatif en Centre-Val de Loire.

« FABLE D'UNE ÉCONOMIE SUBVENTIONNÉE »

« Les régions soutiennent pleinement les recommandations de la Cour », ajoute l'association, qui insiste notamment sur la nécessité d'une « coconstruction de la stratégie nationale ESS avec les régions et les intercommunalités » et d'une « clarification des moyens des Cress [chambres régionales de l'ESS] et du rôle des correspondants régionaux ESS » de l'État, mais aussi d'« une meilleure valorisa-

tion des financements privés solidaires et de l'épargne citoyenne ».

Dans un communiqué publié le 18 septembre 2025, ESS France saluait également le rapport de la Cour des comptes, considérant que cette analyse qui « tord le cou à la fable d'une économie subventionnée » permettra aux acteurs de l'ESS de « construire un dialogue plus solide et stratégique avec les pouvoirs publics et les autres acteurs économiques ». ESS France insistait sur la « faiblesse » des moyens dont disposent les Cress et qui empêcherait ces dernières de « réaliser leurs missions légales de développement de l'ESS ». ●



Les régions s'attellent au retour à l'emploi des seniors

📍 Publié le 28 juillet 2025 par Catherine Abou El Khair, JGP Media pour Localtis



© Patrick ALLARD-REA

Alors que le gouvernement a récemment mobilisé ses services déconcentrés sur l'emploi des seniors, les régions élaborent des mesures spécifiques aux seniors pour renforcer leur accès à la formation, voire faciliter leur retour à l'emploi

21 % des seniors âgés de 55 à 61 ans n'étaient ni en emploi, ni en retraite en 2023, selon l'Insee. Une situation qui peut être subie. Le 10 juillet dernier, le Sénat a adopté un projet de loi transposant un accord conclu par les partenaires sociaux pour que les employeurs maintiennent voire augmentent l'emploi des seniors. Le texte doit être voté par l'Assemblée nationale à la rentrée. Dans

l'intervalle, le gouvernement mobilise aussi ses services déconcentrés ainsi que France Travail afin d'entretenir une dynamique sur le terrain. Et certaines régions prennent aussi des initiatives dans le même sens.

L'évaluation du plan d'investissement dans les compétences a en effet montré que seuls 8,6% des demandeurs d'emploi seniors accèdent à la forma-

tion, contre 11,4% des chômeurs tous âges confondus. Et avec l'âge, le retour à l'emploi est plus difficile, même à l'issue d'une formation, du fait des discriminations subies par cette classe d'âge sur le marché du travail.

EMPLOIS AIDÉS POUR LES SENIORS

Alors qu'en Grand Est, les seniors représentent près de 28% des demandeurs d'emploi du territoire, ils ne pèsent que 7,6% des entrées en formation, « signe d'un besoin urgent d'accompagnement adapté ».

■■■



© Patrick ALLARD-REA



Outre l'abondement de leur CPF, la région vient d'engager 1 million d'euros en faveur de projets visant à « *encourager des initiatives nouvelles et territorialisées en faveur de leur employabilité* ». Il s'agit de les aider à identifier de « *nouvelles perspectives professionnelles* », de développer des « *accompagnements sur mesure inspirés du coaching* », ou encore de mettre en place des immersions professionnelles.

En Occitanie, la définition d'un plan d'action ciblé sur les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus a été intégrée dans la feuille de route du comité régional pour l'emploi. Il s'agira notamment d'étendre un dispositif assuré par l'Afpa, Remob'seniors, mais aussi de déployer un contrat initiative emploi dédié au public de 50 ans et plus dans les départements où la part des seniors est la plus élevée. Après

une expérimentation en 2024, le CIE seniors aurait donné lieu à embauche en CDI dans 76% des cas. La région vise en outre 10% d'entrées en formation pour les seniors de plus de 55 ans dans le cadre de ses formations professionnelles.

En Nouvelle-Aquitaine, le poids des plus de 55 ans parmi les stagiaires « *est identique à leur poids parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région* », nous indique son service presse. S'il n'est pas inscrit pour le moment dans la feuille de route régionale, « *il est prévu que le CRPE (contrat de rééducation professionnelle en entreprise, ndlr) se saisisse du recensement des pistes d'action* », en tandem avec l'État et les partenaires sociaux.

UN BESOIN DE « DISPOSITIFS DE PROXIMITÉ » EN CENTRE-VAL DE LOIRE

En Centre-Val de Loire, le sujet doit également être abordé dans le cadre du CRPE. Une étude publiée en juin 2025 a permis d'établir que le taux de demandeurs d'emploi seniors pouvait atteindre jusqu'à 35% dans certains territoires locaux de la région. Ils sont plus souvent peu ou pas diplômés, ont une « *plus faible mobilité* » et sont plus longtemps au chômage. Particularité régionale, 26% des plus de 50 ans résident davantage dans des zones de revitalisation rurale. D'où l'importance « *du développement de dispositifs de proximité* » pour répondre aux besoins de ces publics.

Par ailleurs, 50% des demandes d'emploi des seniors se concentrent dans trois grands domaines : les services à la personne et à la collectivité, les services supports des entreprises et le secteur du transport et de la logistique. Les seniors sont recrutés dans des métiers « *peu qualifiés et physiquement exigeants* », très souvent dans le cadre d'emplois non durables. Il s'agirait donc entre autres d'élargir le champ des possibles. ●

50% des demandes d'emploi des seniors se concentrent dans trois grands domaines : les services à la personne et à la collectivité, les services supports des entreprises et le secteur du transport et de la logistique.



© Xavier Frenouin - agriculture pour.fr

Agriculture : entre productivisme et écologie, les régions défendent la terre du milieu

📍 Publié le 26 février 2025 par Michel Tendil, Localitis

Les régions se veulent « force de proposition pour un nouveau modèle de production » qui puisse assurer la souveraineté alimentaire du pays.

En matière d'agriculture, les régions veulent être la voie du juste milieu. « *On peut concilier écologie et économie* », a martelé la présidente de Régions de France, Carole Delga, en marge du 61^e Salon de l'agriculture, renvoyant dos à dos les tenants de la compétitivité, incarnés par le sénateur de la Haute-Loire Laurent Duplomb, et ceux qu'elle appelle les « *décroissants* ». Un clivage ravivé lors de la récente loi d'orientation agricole, votée en amont de ce 61^e salon. « *Il y a des excès des deux côtés* », a abondé

Loïc Chesnais-Girard, président de la commission agriculture, alimentation, forêt et pêche de l'association et président de la région Bretagne, lors d'une conférence de presse. Si « *de l'Union européenne jusqu'aux régions, tout le monde réaffirme que l'alimentation est un sujet de souveraineté* », les régions « *affichent une volonté : il faut produire pour nourrir* », a-t-il dit. Ce qui est de moins en moins le cas. Comme l'a rappelé le ministre de l'Industrie, sur ce même salon, la dépendance alimentaire de la France a doublé en vingt ans.

« ON EST ARRIVÉS AU BOUT D'UN MODÈLE »

Un an après le mouvement de colère qui avait enflammé la précédente édition du salon, les régions se veulent « *force de proposition pour un nouveau modèle de production agricole* », a poursuivi la présidente de la région Occitanie. « *On est arrivés au bout d'un modèle* », notamment sur la question du foncier, « *il faut qu'on travaille sur ce sujet* », a-t-elle dit, la loi d'orientation agricole étant restée

■■■



quasi muette sur cette question cruciale pour le renouvellement des générations, avec un tiers des exploitants amenés à prendre leur retraite d'ici dix ans. Or « 40 à 50% des installations sont le fait de jeunes non issus du milieu agricole », ce qui complique encore l'accès à la terre, a précisé Lydie Bernard, vice-présidente de la région Pays de la Loire et présidente déléguée de la commission agriculture au sein de l'association. « On ne peut plus être sur le one shot, les candidats ont besoin d'un accompagnement sur des années » dans le cadre de « contrats d'installation », a insisté Carole Delga.

Mais pour Loïc Chesnais-Girard, cette « loi est une brique, ce n'est pas le grand soir », même si les régions se montrent « satisfaites » du volet concernant la transmission et l'installation des agriculteurs, « négocié avec l'ancien ministre de l'Agriculture » (Marc Fesneau). La loi a prévu la création d'un nouveau guichet baptisé France services agriculture, piloté par les chambres d'agriculture. « Nous avons eu gain de cause sur la position des régions en matière de renseignement, de conseil, elles ont un rôle de pivot », a salué le président de la région Bretagne. Il soutient l'idée du diagnostic modulaire, « à condition que ce ne soit pas des usines à gaz qui servent à financer les bureaux d'études ».

RECONNAÎTRE LES MARQUES RÉGIONALES DANS LES ACHATS

Montées au créneau lors de ce même salon, l'an dernier, pour dénoncer le manque de cohérence des règles de la commande publique, les régions plaident pour que les marques régionales puissent être prises en compte dans les achats locaux. « En parallèle, toutes les régions se mobilisent pour donner l'exemple avec les lois existantes », a affirmé Loïc Chesnais-Girard, renvoyant aux récentes rencontres interrégionales sur la restauration scolaire à Blois. « Toutes les régions sont en train de monter en puissance sur l'achat local de qualité, au-delà d'Egalim », a-t-il assuré. Pourtant, la marche reste haute. La loi Egalim impose 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de bio, dans les

repas scolaires depuis 2022. Or, à ce jour, les régions sont à 17,9% des produits durables et 9,2% des produits bio. Même si, il est vrai, la Bretagne montre l'exemple, avec un record de 33,3% de produits bios et labellisés dans ses cantines. Elle a « plus que doublé les achats locaux, en Bretagne et dans les départements limitrophes », a soutenu le président de la région. Aujourd'hui les achats dans l'UE représentent 85% du total contre 60% cinq ou six ans en arrière, a-t-il avancé. Selon lui, la gestion des données permet de « savoir ce qu'on achète à loi constante ». La Bretagne est d'ailleurs la première région à s'être dotée d'un observatoire des données de l'achat public. Et en 2024, avec les quatre départements bretons, elle a lancé sa centrale régionale

“ Toutes les régions sont en train de monter en puissance sur l'achat local de qualité, au-delà d'Egalim. ”

« Breizh Achats », mutualisant les approvisionnements en produits locaux de qualité pour 325 collèges et lycées. Lors d'un colloque organisé le 30 janvier par le think tank Agridéas, Simon Uzenat, conseiller régional chargé de l'achat public et des projets alimentaires territoriaux, avait exposé les ambitions de la région dans ce domaine : « Entre 2025 et 2027, nous allons monter en puissance à la faveur du renouvellement des marchés », l'objectif est de « permettre à de plus petites structures de répondre, notamment grâce aux groupements momentanés d'entreprises ». Avec 24 millions d'euros d'achat par an, la région apporte « une garantie de juste rémunération des agriculteurs », tout en appliquant « un tarif unique social et solidaire » aux élèves. « C'est un choix politique très clair », avait souligné l' élu.

ALLER VERS DES AIDES À L'EMPLOI

Les régions veulent aussi mettre à profit une révision possible du PSN (plan stratégique national) de la politique agricole commune (PAC) pour faire passer quelques messages au gouvernement. « Au niveau national, les enveloppes du Feader sont peu consommées », a fustigé Loïc Chesnais-Girard, assurant que « les fonds qui sont à la main des régions » sont, eux « bien consommés ». Les collectivités se plaignent notamment du calibrage trop important des aides à la conversion en bio alors que les aides au maintien ont été supprimées. « Il aurait été plus judicieux de conserver les aides au maintien », a déploré Carole Delga. La région Île-de-France vient d'ailleurs d'annoncer qu'à compter de l'automne 2025, elle versera une aide à l'hectare pendant cinq ans aux exploitations qui ont achevé leur conversion en bio pour les soutenir « face à un contexte économique difficile (hausse des coûts de production, retournement conjoncturel de la demande, changement des modalités d'intervention de l'État) ». Cette aide se montera à 400 euros l'hectare pour le maraîchage et l'arboriculture et 200 euros l'hectare pour les grandes cultures, la viticulture et les cultures légumières de plein champ, avec un plafond de 6.000 euros par exploitation. Près de 450 exploitations bio sont concernées, soit 10% de l'ensemble des exploitations agricoles d'Île-de-France, indique la région.

L'association se prépare aussi pour les débats sur la future politique agricole commune après 2027. Elle entend présenter un « socle commun » au gouvernement. « Il faut limiter les aides à l'hectare pour aller vers des aides à l'emploi ; il est nécessaire d'avoir un rééquilibrage, car il y a un problème de rente très fort », a déclaré Carole Delga, invitant aussi à mettre en place des « plafonds » pour éviter les abus. Attention toutefois à la viabilité des exploitations, mettent en garde les deux présidents de régions. « Un élevage de 80 vaches fait vivre 1,5 ETP (...) La taille est corrélée au revenu de l'exploitation », souligne Loïc Chesnais-Girard. « Ce sujet, il faut le regarder en face. » ●

Les régions portent des initiatives et des réalisations remarquables dans plusieurs secteurs clés : la formation professionnelle et le développement des talents (avec, par exemple, des initiatives en direction du secteur agricole), le développement économique et l'élaboration de stratégies industrielles régionales, l'IA, la data, la cybersécurité...

Les régions s'engagent ainsi dans la structuration d'écosystèmes compétitifs et différenciés, répondant aux besoins spécifiques de leurs territoires.

VivaTech 2025 : les régions veulent peser dans les stratégies nationales de l'intelligence artificielle

📍 Publié le 12 juin 2025 par Virginie Fauvel, Localtis



La Délégation de Régions de France à VivaTech 2025.

Présentes en force au salon VivaTech 2025, les régions françaises veulent être considérées comme des actrices incontournables du développement de l'intelligence artificielle dans les territoires. Leur mobilisation collective, incarnée par plus de 300 start-up régionales et une délégation d'élus, marque leur volonté de peser dans les stratégies nationales et de structurer des écosystèmes d'innovation compétitifs à l'échelle européenne.

Pour la deuxième année consécutive, les régions françaises se présentaient «unies» au salon Viva Technology, vitrine européenne des innovations technologiques qui a rassemblé 14.000 start-up

et 165.000 visiteurs à Paris du 11 au 14 juin 2025. Les régions y soutiennent plus de 300 start-up - contre 200 en 2024 - sur des thématiques allant de la GreenTech à la santé en passant par la mobilité intelligente.

Plusieurs présidents et vice-présidents régionaux, réunis sous la bannière de Régions de France, ont entamé une série de rencontres avec la ministre déléguée au Numérique et à l'IA, Clara Chappaz, le directeur général

de France Travail, Thibault Guilluy, la directrice de la Mission French Tech, Julie Huguet, ou encore Bruno Bonnell, secrétaire général du secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Objectif : renforcer leur place dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales de soutien à l'IA. Le chef de l'État s'y est rendu le 11 juin, vantant « *la souveraineté technologique européenne* » face aux États-Unis et à la Chine, et pour maintenir « *la dynamique autour de l'intelligence artificielle* », avait indiqué l'Élysée la veille. Il a salué la conclusion d'un partenariat « *historique* » entre le groupe français Mistral AI et le géant américain des puces électroniques Nvidia. Dans un contexte géopolitique extrêmement tendu depuis le retour de Donald Trump au pouvoir, il s'agit pour l'exécutif français de « *bâtir une capacité de puissance de calcul installée en Europe avec des solutions européennes* ».

DES FEUILLES DE ROUTE RÉGIONALES

De leur côté, les régions de France font valoir leur action stratégique dans le déploiement de l'IA. Dans leur communiqué du 11 juin, elles rappellent « *l'importance des préalables à la consolidation d'un écosystème Intelligence artificielle : des infrastructures performantes, une énergie décarbonée, la culture du partage de la donnée, et une cybersécurité financée et pérenne* ».

Plusieurs collectivités ont récemment actualisé ou lancé des plans dédiés. En Occitanie, un plan « IA Occitanie » doté de 60 millions d'euros a été adopté à l'été 2024 pour consolider la filière ré-

“ Sur le terrain, les régions investissent dans des infrastructures d'envergure : Campus Cyber territoriaux, Pôles européens d'innovation digitale, ou encore dans des laboratoires de la donnée. ”

gionale. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la stratégie régionale vise à faire de la Région Sud « *une référence en matière d'IA* ».

STRUCTURATION D'ÉCOSYSTÈMES COMPÉTITIFS ET DIFFÉRENCIÉS

Sur le terrain, les régions investissent dans des infrastructures d'envergure : Campus Cyber territoriaux (en Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France, Hauts-de-France, Bretagne), Pôles européens d'innovation digitale (Edih) comme Diva (Digital Innovation Value Accelerator) en Pays de la Loire, ou encore dans des laboratoires de la donnée à l'image du Datalab Normandie.

Les priorités varient selon les territoires qui composent avec leurs écosystèmes locaux : e-santé pour l'Île-de-France et le Grand Est, cybersécurité pour la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine, Clean-Tech pour le Centre-Val de Loire, tourisme intelligent pour la Région Sud et les régions ultramarines. Cette spécialisation s'inscrit dans le prolongement des stratégies de spécialisation intelligente « Smart Specialization Strategy » dite « S3 » promues par l'Union européenne - très bien décrite par la région Nouvelle-Aquitaine - qui participe au renforcement de la compétitivité européenne de la France.

DES USAGES PUBLICS CONCRETS

Les régions rappellent par ailleurs qu'elles ne se contentent pas d'accompagner les start-up : elles intègrent l'IA dans leurs propres services. La région Île-de-France a par exemple déployé six démonstrateurs IA pour optimiser la relation usagers, simplifier l'accès aux aides, ou encore lutter contre le gaspillage alimentaire. Régions de France rappelle par ailleurs que la plupart des stratégies régionales intègrent désormais un volet explicitement dédié à une IA éthique, frugale et de confiance, au service des citoyens, de la lutte contre le changement climatique, de la sécurité ou encore de la formation professionnelle.

UN POSITIONNEMENT POLITIQUE RENFORCÉ

À travers leur présence collective à VivaTech, les régions entendent rappeler leur rôle stratégique dans l'animation des écosystèmes territoriaux d'innovation, tout en revendiquant une place dans la gouvernance nationale de l'intelligence artificielle.

Après le « Sommet pour l'Action sur l'IA » de février 2025, elles entendent maintenir un dialogue avec l'État, non seulement pour faire reconnaître leurs initiatives, mais aussi pour accéder aux financements nécessaires à leur mise en œuvre. ●

Les régions ne se contentent pas d'accompagner les start-up : elles intègrent l'IA dans leurs propres services.

L'ALLIANCE DES RÉGIONS AUTOMOBILES NE RELÂCHE PAS L'ACCÉLÉRATEUR

📍 Publié le 18 juin 2025 par Frédéric Fortin, Épique communication pour Localtis

Réunie à Strasbourg, l'Alliance des régions automobiles a de nouveau insisté sur « la nécessité d'un financement de transition pour les régions qui dépendent fortement de l'industrie automobile » et plaidé pour une meilleure prise en compte des réalités territoriales par la Commission. À Paris comme à Bruxelles, la voiture reste par ailleurs toujours au centre des attentions réglementaires.

Réunie à Strasbourg le 17 juin – profitant de la séance plénière du Parlement européen –, l'Alliance des régions de production de véhicules automobiles continue de plaider sa cause, alors que la Commission met la dernière main à son projet de cadre financier pluriannuel post 2027. Ses membres ont ainsi de nouveau insisté sur « la nécessité d'un financement de transition pour les régions qui dépendent fortement de l'industrie automobile ». Ils ont de même encore mis en avant « la nécessité d'une approche de la transition neutre sur le plan technologique » (c'est-à-dire « centrée sur l'électrification » sans pour autant sacrifier au tout électrique). Autres revendications : « des orientations plus claires sur les marchés publics et les stratégies de renouvellement des flottes, essentielles pour permettre aux régions de montrer l'exemple dans la transition vers une mobilité propre ». Rappelons que le plan de sauvetage de l'automobile présenté en mars par le commissaire Tzitzikostas prévoit bien une « initiative législative visant à décarboner les flottes d'entreprise », mais que cette dernière n'est attendue que pour la fin de l'année. Un plan dont le contenu peine par ailleurs toujours à convaincre : « Il serait nécessaire qu'il accorde une plus grande attention aux défis territoriaux de la transition industrielle. En effet, [il] ne répond pas aux besoins spécifiques des différentes régions ni des conditions économiques locales. C'est pourtant essentiel pour garantir une transition équitable dans toutes

les régions de l'UE », dénonce ainsi Nathalie Sarrazebzollès, conseillère départementale socialiste du Finistère et membre du Comité européen des régions. « Sur le terrain, nous sommes déjà à l'œuvre : en soutenant les sous-traitants, en formant aux métiers d'avenir, en investissant dans les technologies bas carbone. Mais les défis sont considérables, et nous ne les relèverons pas seuls. L'Europe doit désormais accélérer, en protégeant son industrie face à une concurrence de plus en plus agressive, et en accompagnant les entreprises dans une transition juste, concrète, et ancrée dans les territoires », plaide pour sa part le président de la région Grand Est, Franck Leroy.

UNE ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE TOUJOURS CHARGÉE

L'automobile continue par ailleurs d'être au centre des attentions réglementaires. Ce même 17 juin, les ministres de l'Environnement des 27 ont ainsi accordé leurs positions sur le projet de règlement sur les véhicules en fin de vie, qui vise à favoriser leur recyclage. Une version saluée par l'association européenne des constructeurs automobiles, qui se félicite que le Conseil y ait « partiellement réduit la charge administrative initialement mise en avant par la Commission dans la proposition de règlement », tout en déplorant qu'il n'ait « pas pris en compte les déchets de pré-consommation dans la définition du contenu en plastique recyclé ». À l'inverse, le Bureau environnemental eu-

ropéen (un réseau d'associations environnementales, et non une institution de l'UE) déplore qu'avec ce texte, les États membres « continuent d'ignorer l'éléphant dans la pièce : la taille et le nombre toujours croissants de voitures sur les routes ».

Signalons également la publication le 18 juin, au Journal officiel de l'UE, de deux règlements délégués. Le premier modifie les données que les exploitants de points de recharge et de points de ravitaillement en carburants alternatifs ouverts au public devaient mettre à disposition... au plus tard le 14 avril dernier. Le second modifie certaines spécifications techniques de ces points de recharge.

Rappelons enfin que le Conseil de l'UE a définitivement adopté, le 27 mai dernier, la modification – prévue par le plan sus-évoqué – du règlement dit Cafe relatif aux normes en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures particulières et les camionnettes neuves. Laquelle dispose que le respect des objectifs d'émissions spécifiques des constructeurs automobiles pour 2025, 2026 et 2027 sera évalué sur la base d'une moyenne des performances de chaque constructeur au cours de ces trois années, plutôt que chaque année. ●



Franck Leroy le 17 juin

Une nouvelle étape pour le « régionalisme économique » breton

📍 Publié le 12 septembre 2025 par Emilie Zapalski pour Localtis



© Adobe stock

Après plusieurs mois d'ateliers entre chefs d'entreprises et acteurs locaux, la Bretagne a dévoilé son « pacte » économique, lors du Forum économique breton (FEB) qui s'est tenu à Saint-Malo les 10 et 11 septembre 2025. Un engagement qui repose sur quatre priorités : la croissance et le développement, la recherche et la formation, la durabilité et l'identité et la culture.

L'idée de créer un « *pacte breton* » avait germé lors des précédentes éditions du Forum économique breton (FEB). C'est maintenant chose faite, avec une quarantaine de mesures affichées lors de la sixième édition de cette manifestation, qui s'est tenue les 10 et 11 septembre 2025, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Ce pacte repose sur quatre thématiques particulières, la croissance et le développement, la recherche et la formation, la durabilité, l'identité et la culture. Il a été élaboré dans le cadre d'ateliers menés depuis début 2025 entre élus, institutionnels et acteurs économiques et à partir d'une étude réalisée par le cabinet d'audit Forvis Mazars, un des participants au FEB. Fruit de toutes

ces réflexions, le pacte ne formule pas de programmes spécifiques dans les domaines identifiés, mais propose des pistes d'actions. Il répond aux demandes des dirigeants que le cabinet d'audit a recueillies dans son étude menée auprès de 400 dirigeants en mars 2025, et dont les résultats ont été présentés en début de forum le 10 septembre.

LA SOLIDITÉ DU TISSU ENTREPRENEURIAL RÉGIONAL

Premier constat : il y a bien une singularité bretonne. Ainsi, 80% des dirigeants interrogés jugent la situation de leur entreprise bonne, c'est 35 points au-dessus de la moyenne nationale.

■■■



« Un niveau de satisfaction notable, indique le cabinet, qui témoigne de la solidité du tissu entrepreneurial régional. » Et cette perception est plus particulièrement marquée dans des secteurs comme la construction (90%) et l'industrie (85%) qui souffrent pourtant au niveau national de grandes difficultés liées à la conjoncture économique actuelle. 96% des dirigeants interrogés estiment que la Bretagne est une région économiquement dynamique. « C'est marquant, c'est une vraie spécificité de la région, détaille Eve Martineau, associée Forvis Mazars. Il y a quelque chose d'historique dans ce dynamisme, les entreprises sont confiantes, et cela vient aussi de certaines caractéristiques du territoire, comme une économie diversifiée avec de l'agroalimentaire, des services, du numérique, de l'industrie, et une forte capacité de résilience, y compris dans des secteurs qui sont chahutés au niveau national. » D'après Laurence Fortin, vice-présidente aux finances et à la prospective, « il y a un fort ancrage territorial en Bretagne, on fait confiance à notre territoire donc on ose agir ».

LA COMPÉTITIVITÉ ET LES RESSOURCES HUMAINES AU PREMIER RANG DES PRÉOCCUPATIONS

Des différences territoriales existent toutefois, avec des départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan) plus optimistes, car portés par des écosystèmes dynamiques (Rennes et Vannes notamment) et des atouts en matière d'innovation, d'infrastructures et d'attractivité résidentielle, quand d'autres affichent des niveaux de satisfaction plus modérés. En l'occurrence, les Côtes-d'Armor sont davantage exposées aux mutations industrielles et aux tensions sur l'emploi qualifié, notamment dans les zones rurales ou littorales moins bien desservies. Ils sont aussi 83% à percevoir l'identité bretonne comme un atout. Et parmi les défis majeurs qu'ils identifient : les ressources humaines, qui corres-

pondent à leur première préoccupation (68% de ces entrepreneurs font face à des difficultés de recrutement) et les freins qui brident la compétitivité.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

« Dans les défis cités par les dirigeants, l'un des sujets prioritaires concerne les ressources humaines, il s'agit d'adapter les formations, d'anticiper les transitions », explique à Localtis Eve Martineau. Pour la région, c'est en effet d'un sujet central, le territoire étant attractif, mais également vieillissant. « À l'horizon 2050, nous devrions avoir 250.000 Bretons de plus, ce n'est pas rien, a noté Laurence Fortin. Mais la pyramide des âges évolue vers des personnes de plus en plus âgées, on va manquer d'actifs, même en augmentant la population. »

Parmi les mesures avancées lors des ateliers : intensifier les programmes de formation professionnelle, faciliter leurs conditions d'accès, renforcer les recherches sur les ressources marines et l'alimentation durable, faire preuve d'agilité et de réactivité dans l'adaptation des programmes de formation pour satisfaire les besoins changeants du marché du travail, renforcer les partenariats entre institutions et acteurs économiques pour promouvoir les filières stratégiques de la région (cybersécurité, agroalimentaire, énergies renouvelables, ...) et créer une stratégie régionale de développement des talents.

MIEUX ORIENTER LES ACHATS

Le deuxième défi majeur est centré sur la croissance et le développement de la compétitivité des entreprises, avec en première ligne, la nécessité de développer une stratégie industrielle régionale et de favoriser la croissance et la résilience des PME et ETI bretonnes. Il s'agit aussi de proposer une nouvelle approche de l'aménagement du territoire, pour équilibrer zones industrielles, résidentielles, naturelles, dans un contexte de sobriété foncière et de développer l'innovation. Autres mesures : favoriser l'implantation ou le développement d'activités industrielles, permettre l'appropriation de l'IA par toutes les entreprises, mieux accompagner les entreprises pour se développer à l'étranger et mieux orienter les achats, l'idée étant de favoriser les entreprises bretonnes. Un plan d'actions pour une relocalisation décarbonée a été lancé sur le sujet en 2023.

Les deux autres thématiques se centrent sur la durabilité et l'identité et la culture. Pour le premier thème, des mesures sont ainsi proposées dans le domaine des transports, de la décarbonation, et de la souveraineté territoriale, et de la résistance des infrastructures et des entreprises face aux aléas climatiques. En matière d'identité et de culture, les participants à la réflexion proposent notamment de préserver le patrimoine bâti et immatériel, de mettre en avant la diversité des expressions culturelles et artistiques bretonnes, de faciliter l'accès à la culture et aux loisirs. ●

L'AGENCE BRETAGNE DÉVELOPPEMENT INNOVATION DEVIENT « BRETAGNE NEXT »

Un nouveau président et un nouveau nom. L'agence Bretagne développement innovation devient « Bretagne Next », pour « Nouvelle Économie, eXpertise et Transitions », indique la région dans un communiqué. Sa présidence a été confiée à Loïc Hénaff, conseiller régional et patron du groupe agro-alimentaire Jean Hénaff. Il succède à Hugues Meili qui a présidé la BDI pendant huit ans. ●



© Sommit de l'élevage

ÉLEVAGE : LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES GARDE LA TÊTE HAUTE

📍 Publié le 9 octobre 2025 par E.Z. et M.T. / Localtis

Dermatose nodulaire contagieuse, Mercosur, avenir de la PAC, transitions, instabilité politique... le Sommet de l'élevage de Cournon-d'Auvergne s'est tenu le 10 octobre 2025 dans un climat d'incertitude. Mais la région Aura, qui a fait de l'agriculture une de ses priorités, garde l'optimisme. « *Le national inquiète beaucoup, mais au niveau local, on avance* », assure-t-elle.

Instabilité politique et dermatose nodulaire contagieuse (DNC) obligent, le sommet mondial de l'élevage de Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme) s'est tenu sans vaches et sans ministres. Si l'ambiance de ce rendez-vous annuel se veut festive, la filière, objet de nombreuses attaques, est en proie aux doutes. « *Le marché de la viande bovine fait face à une décapitalisation qui se poursuit, touchant à la fois les cheptels allaitants et lai-*

tiers », indique Interbev (Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes), précisant qu'il y a eu 1,1 million de vaches en moins en huit ans (juillet 2017 à juillet 2025). Pour autant, « *la consommation de viande reste globalement stable* ».

LES COURS REMONTENT

La région Auvergne-Rhône-Alpes veut croire en cette vision optimiste malgré les défis auxquels la filière doit faire

face. « *Les cours, prix du lait et de la viande porcine notamment, remontent, même si cela reste fragile*, affirme Olivier Amrane, vice-président de la région délégué à l'agriculture. *La dermatose nodulaire contagieuse a mis un grand coup derrière les oreilles de tout le monde, mais cela a aussi montré qu'en peu de temps, on peut faire de grandes choses* ».

■■■



Olivier Amrane.

« La mobilisation a été forte, que ce soit du côté des services vétérinaires comme des services de l'État, qui ont fait un beau travail, avec 80% du cheptel vaccinés en deux mois », se félicite l' élu. « Le national inquiète beaucoup, mais au niveau local, on avance ! Les agriculteurs ont cette force : ils sont très terre à terre, ils ont du bon sens », insiste Olivier Amrane, reconnaissant toutefois que les territoires ruraux ont besoin d'un État fort. « Et aujourd'hui on ne l'a pas. »

INQUIÉTUDES AUTOUR DE LA PAC

La région - qui compte 50.000 exploitations, dont 25.000 en élevage - a fait de l'agriculture une de ses priorités. Elle lui consacre près de 130 millions d'euros, contre 38 millions il y a sept ans. Un budget auquel s'ajoutent 100 millions d'euros de fonds européens. « Cela reste très fragile, mais quand on met le paquet, on y arrive », assure le vice-président. Nous n'avons pas renvoyé un euro à l'Europe et nous avons même, en tant que région, réinjecté 15 millions d'euros pour être sûr d'aller jusqu'au bout de la programmation 2023-2027 de la politique agricole commune (PAC). »

L'avenir de la PAC post-2027 crée de grandes inquiétudes aux agriculteurs et

aux collectivités. Pour la région Aura, les risques concernent notamment la baisse des crédits européens et la mise en place d'un fonds unique. L'Union européenne envisage de fusionner le budget de l'agriculture avec d'autres fonds, notamment ceux de la politique de cohésion. Autre sujet de préoccupation pour la région : la renationalisation de la PAC, qui empêcherait les collectivités d'être suffisamment réactives pour répondre aux demandes des agriculteurs et agir en fonction des spécificités de leur territoire. « Nous avons créé un service spécifique de 130 personnes qui traitent les dossiers tous les jours, nous nous battons pour le garder », argue l' élu régional.

RÉUNIR UN « PARLEMENT DU SANITAIRE »

Le secrétaire général Christian Convers a lui aussi demandé de « la stabilité gouvernementale » et la réunion rapide d'un « Parlement du sanitaire » au ministère pour réunir tous les acteurs de l'élevage afin de réfléchir de nouveau au protocole d'abattage total des foyers contaminés par la dermatose nodulaire contagieuse et à la vaccination.

La filière doit aussi faire face à un enjeu majeur : le stockage de l'eau, avec des épisodes de sécheresse qui se multiplient. « Il faut qu'on puisse stocker

l'eau qui tombe l'hiver, car s'il n'y a plus d'eau, il n'y a plus d'agriculteurs », insiste le vice-président de la région Aura, qui souhaiterait que les préjugés autour des agriculteurs qui ne respecteraient pas l'environnement cessent.

L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

La filière est aussi confrontée à un défi démographique : près d'un éleveur sur deux prendra sa retraite d'ici 2030. « Cela marche bien de ce côté, les jeunes sont motivés. », assure Olivier Amrane. La région tente de mettre en relation les cédants et les porteurs de projets, dont de nombreux « hors cadre familial ». Dans le Massif central, un programme de formation aux métiers de l'élevage baptisé Actife a été mis en place. « La filière recrute, il y a des offres qui sont non pourvues et des difficultés de recrutement », explique Alexis Bruhat, chef de projet Actife ; il faut former pour installer de nouveaux agriculteurs et assurer la souveraineté économique ». À cet égard, un nouveau diplôme agricole de premier cycle (niveau bac + 3, grade licence), le « Bachelor Agro », a été créé par la loi d'orientation du 24 mars 2025. Il fait le pont entre le BTS et les formations longues d'ingénieur agronome, incarnant une réponse à un besoin d'évolution du niveau de compétences. Des formations sur les nouveaux outils technologiques (robotique, drones, capteurs, etc.) sont également en cours d'élaboration pour aider les exploitants à s'acculturer.

RESTAURATION COLLECTIVE

Dans ce climat d'incertitudes, l'interprofession en appelle à la restauration hors domicile (RHD) qui représente selon elle une véritable opportunité pour valoriser la viande française. « Ce débouché progresse », explique Interbev. La part de la viande de bœuf vendue en RHD est passée de 20% en 2017 à 24% en 2022, pourtant le secteur demeure fortement perméable aux importations, avec 55% de la viande bovine servie hors du domicile qui est importée, autant que pour la viande de veau. » ●

BILAN ENCOURAGEANT ET PISTES DE PROGRÈS POUR LE « PLAN MARSHALL EMPLOI FORMATION INDUSTRIE » DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

📍 Publié le 12 septembre 2025 par Guillaume Ducable, JCPmedia pour Localis

La région Hauts-de-France a initié en 2023, avec ses partenaires de l'emploi et de la formation, un programme destiné à adapter l'offre de formation aux besoins émergents de l'industrie sur le territoire. Après un premier bilan positif, la collectivité souhaite élargir le champ au-delà des métiers de la métallurgie initialement ciblés.

Voilà deux ans que la région Hauts-de-France a embarqué ses partenaires dans la mise en œuvre d'un véritable « *Plan Marshall* » dédié à l'emploi et la formation dans l'industrie. Une initiative partie d'un constat, résume Nathalie Drobinoha, conseillère régionale déléguée à la formation professionnelle : « *Nous sommes dans une région qui est depuis très longtemps industrielle et où les besoins sont importants dans un certain nombre de métiers en tension.* » Concrètement, 80 millions d'euros ont été engagés depuis 2023 dans le cadre du plan régional de formation afin d'accompagner vers les métiers de l'industrie tous types de publics, jeunes, seniors, ou demandeurs d'emploi. « *Notre objectif est de former 6.600 personnes par an* », ajoute-t-elle. Un objectif ambitieux soutenu par une

dynamique prometteuse qui s'est traduit par 8.600 entrées en formations sur les deux premières années et surtout, insiste la conseillère régionale, par un taux d'achèvement de l'ordre de 90% extrêmement encourageant : « *cela veut dire que 90% des personnes formées trouvent un emploi* » à l'issue de leur parcours de formation.

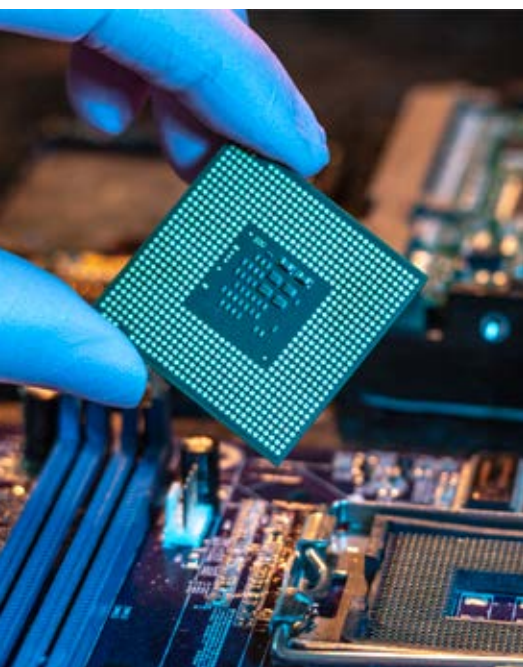
Pour assurer la bonne exécution de ce plan, la région s'appuie sur un réseau de partenaires constitué de France Travail, de l'UIMM (union des métiers de la métallurgie), de la région Académique, de la Dreet (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), de l'Arefie (Association régionale des élus pour la formation, l'insertion et l'emploi), l'Opcv2i et le groupement d'employeurs Alliance emploi. Un groupement dont la directrice générale adjointe, Carole Blanquart vante la capacité à agir « *comme un catalyseur* » entre les entreprises et les acteurs de l'emploi et de la formation grâce à sa connaissance des besoins actuels et à venir en matière de compétences. La structure identifie les candidats, évalue leurs motivations afin de mieux les accompagner dans leur parcours de formation.

« LA MAILLE TERRITORIALE EST FONDAMENTALE POUR AVOIR UNE BONNE VISION DES BESOINS »

Pour Olivier Durteste, directeur général de l'UIMM-Udimétal, l'enjeu de la formation est central, a fortiori dans un territoire où « *50% de l'emploi industriel se situe*

dans le secteur de la métallurgie ». Ces dernières années, explique-t-il, les projets d'implantations industrielles, notamment dans le domaine de l'électromobilité, ont fait exploser les besoins de main-d'œuvre. « *Des besoins que l'on ne trouve pas sous le sabot d'un cheval* », résume le représentant de l'UIMM qui insiste sur la nécessité « *de travailler collectivement pour répondre à ces demandes et retenir les industriels sur le territoire* ». C'est tout l'enjeu de la « *task force* » mise sur pied pour soutenir le Plan Marshall de la région : « *notre objectif, c'est de créer des emplois qui vont durer dans le temps* », à la fois au profit des grands industriels, mais aussi et surtout dans les PME et TPE locales. « *La maille territoriale est fondamentale pour avoir une bonne vision des besoins* ». Un point d'amélioration, souligne-t-il d'ailleurs, dans la démarche globale entreprise depuis 2023.

Benoît Petit, directeur départemental France Travail du département de la Somme, abonde : « *L'emploi industriel est un enjeu majeur dans une région où 20% de l'emploi salarié, voire un quart dans certains territoires, se trouve dans l'industrie.* » Mais, dans ce paysage idyllique d'implantations de projets fortement pourvoyeurs d'emplois (gigafactories de batteries, EPR...), les tensions sur les recrutements restent une réalité. L'enquête annuelle de France Travail sur les besoins de main-d'œuvre révèle que les dirigeants d'entreprises des Hauts-de-France sont 51% à considérer comme « *compliqués* » les recrutements dans les métiers de la maintenance industrielle, qui sont le cœur du dispositif. La bonne nouvelle, souligne Benoît Petit, « *c'est qu'ils étaient 57% en 2024* ». Reste donc à attirer les candidats idoines pour ces parcours de formation. Un enjeu d'attractivité pour l'industrie, en premier lieu, qui doit « *démystifier, donner confiance* », insiste Olivier Durteste qui lance un appel : « *Venez voir ce qui se passe dans nos usines !* » ●



© Adobe stock

GRAND EST : UN SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE DANS LES GARES EN COMPLÉMENT DU TRAIN

📍 Publié le 25 septembre 2025 par Anne Lenormand, Localtis

La région Grand Est a inauguré le 19 septembre en gare d'Obernai un service de location de vélos électriques à la journée, qui sera déployé dans 52 gares d'ici la fin de l'année. Présenté comme une première en France, ce système, baptisé Fluo, vise à favoriser l'intermodalité en encourageant l'usage du vélo pour les déplacements de courte distance, en complément du train.



© Jean-Luc Stiller Région Grand Est

Inauguration du service de location de vélos en présence de Franck Leroy.

Baptisé Fluo, le service de location de vélos en libre-service en gare inauguré le 19 septembre en gare d'Obernai (Bas-Rhin) par la région Grand Est a été présenté comme une première en France. «Avec [ce] service, nous poursuivons trois objectifs clairs : limiter l'empont massif de vélos à bord des trains, offrir une solution simple et pratique pour les derniers kilomètres à la descente du train et contribuer à décarboner une part supplémentaire de nos mobilités», a résumé dans un communiqué le président du conseil régional, Franck Leroy (divers droite). Alors que 70% des trajets en

voiture font moins de 5 km, la région souhaite ainsi encourager l'usage du vélo pour les déplacements de courte distance, en complément du train.

UNE DURÉE MAXIMALE DE LOCATION DE 14H CONSÉCUTIVES

À la descente du train, le voyageur peut ainsi louer un vélo électrique via l'application «Vélo Fluo Grand Est», l'utiliser pour ses déplacements de la journée et le restituer à la même gare avant de reprendre le train. La location est possible pour une durée maximale de 14 heures

consécutives, la réservation peut s'effectuer jusqu'à 14 heures à l'avance et les vélos sont accessibles en continu, 24h/24 et 7j/7.

Pour une location de 14h consécutives, le tarif pour l'utilisateur est de 6 euros et de 3 euros pour les détenteurs d'une carte Fluo valide ou d'un abonnement TER annuel. Au-delà de 14h consécutives, il en coûte 1 euro par tranche de 20 minutes supplémentaires.

500 VÉLOS À DÉPLOYER DANS 52 GARES

Un total de 500 vélos doivent être déployés d'ici à la fin de l'année, dans 52 gares de la région. Huit gares sont déjà équipées de vélos Fluo – outre Obernai, Benfeld (Bas-Rhin), Colmar et Saint-Louis (Haut-Rhin), Forbach et Hettange-Grande (Moselle), Rethel et Sedan (Ardennes).

Les vélos et les stations sont assemblés en France, se félicite la collectivité. L'exploitant, l'entreprise Fifteen, assure à la fois la maintenance des vélos et la relation avec les utilisateurs. Les stations permettent de recharger jusqu'à dix vélos sur l'espace d'une seule place de parking.

La région, qui dispose déjà de plus de 9.000 km d'aménagements cyclables et de nombreux pôles d'échanges multimodaux (35 millions d'euros ont été investis depuis 2017 pour 86 sites aménagés), vise 12% de part modale d'ici 2030. ●

Grâce au réseau des directions régionales, la Banque des Territoires est un partenaire de proximité. Pour répondre aux enjeux et aux besoins des territoires, elle accompagne et finance de nombreux projets régionaux, y compris les plus ambitieux et les plus innovants.



La SGPSO et la Banque des Territoires unissent leurs forces pour financer la ligne nouvelle du sud-ouest

Le 9 octobre dernier, Alain Rousset a présidé le Conseil de Surveillance de la SGPSO, établissement public composé de 24 collectivités territoriales du Sud-Ouest. Les collectivités ont notamment approuvé une première décision d'emprunt de la SGPSO à hauteur de 50 M€ pour l'année 2025 auprès de la Banque des Territoires. Cet emprunt permet de couvrir les dépenses liées aux appels de fonds de SNCF-Réseau relatifs, à titre principal, à l'avancement des chantiers des Aménagements Ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse.

À l'issue du Conseil de Surveillance, Alain Rousset et Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires, ont procédé à la signature de ce premier emprunt qui marque le début d'une collaboration fructueuse entre les deux institutions autour de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest, avec pour ambition d'améliorer la mobilité décarbonée, renforcer le dynamisme économique et mieux desservir les territoires du Sud-Ouest.

En 2022, les collectivités ont souhaité se doter d'un établissement public local dédié au financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest. Avec la décision de signature d'un premier prêt de 50 M€ en 2025, la mission de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest prend tout son sens. Grâce à son expertise technique et sa connaissance du secteur bancaire, la SGPSO a su défendre la solidité du projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest auprès de différents investisseurs publics et privés. Cette action, menée en lien avec les collectivités locales, se traduit aujourd'hui par la confiance accordée par la Banque des Territoires, investisseur public majeur. La SGPSO est en mesure de proposer des solutions opérationnelles pour le financement du chantier sur une période de 40 ans, à des conditions compétitives.

« Il est toujours utile de redire que la ligne ferroviaire actuelle a été construite en 1856. En investissant aujourd'hui sur la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest, nous



bâtissons une infrastructure qui durera plus de 200 ans et qui est la seule solution permettant de développer une offre ferroviaire robuste et décarbonée pour les 12 millions d'habitants du Sud-Ouest. » déclare Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Établissement public SGPSO.

Pour Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires, « la Ligne Nouvelle Sud-Ouest, projet stratégique à l'échelle nationale, répond au besoin croissant de mobilité sur un territoire dynamique. Elle vise particulièrement

à améliorer les conditions d'accès à la métropole toulousaine, en plein développement démographique et économique au regard du rôle joué par ce territoire pour les secteurs de l'aéronautique, de la défense et de la souveraineté. Ce premier emprunt d'amorçage illustre la volonté de la Banque des Territoires d'accompagner ce projet très structurant, la relation de grande proximité construite avec la SGPSO dès sa création et l'engagement de la Banque des Territoires pour développer une mobilité décarbonée. » ●

LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POURSUIT LA MISE EN ŒUVRE DE SA STRATÉGIE FERROVIAIRE RÉGIONALE

En décembre 2023, un investissement record de 5,7 milliards d'euros pour la stratégie « Mobilités positives – Cap sur 2035 » était adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une nouvelle étape a été franchie en juillet 2025 avec la signature d'une convention d'un montant de 440 millions d'euros avec la Banque des Territoires pour le financement du matériel ferroviaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des premières régions françaises en matière de services ferroviaires du quotidien avec 1 500 TER et 220 000 voyageurs par jour. Dans ce contexte et afin de proposer aux usagers un matériel moderne, performant, disponible et bien entretenu, Fabrice Pannekoucke, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Antoine Saintoyant, Directeur de la Banque des Territoires et Directeur général adjoint du groupe Caisse des Dépôts, ont signé une convention de financement pour le matériel ferroviaire de la Région.

Cette convention servira à financer l'acquisition de nouvelles rames électriques ; 71 au total. Des rames qui devraient permettre de développer, progressivement, des services de transports métropolitains.

UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) POUR FAVORISER LA MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL ROULANT

Dans le cadre de sa stratégie de mobilité « Cap sur 2035 », la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est dotée d'une Société publique locale afin d'avoir un outil de portage performant et solide. Cette structure est aujourd'hui entièrement constituée de capitaux publics et présente de nombreux atouts, notamment sa souplesse dans la gestion patrimoniale du parc TER.

Une structure qui présente de nombreux avantages :

- Une neutralité vis-à-vis de la SNCF dans un contexte d'ouverture à la concurrence des TER et à la reprise en propriété par la Région des matériels roulants ;
- La possibilité de confier à la SPL d'autres missions d'appui dans le champ des mobilités, notamment dans le cadre des SERM ;
- Une ouverture à de nouvelles collectivités pour devenir co-actionnaires de la structure ;
- La configuration initiale de la structure pourra évoluer en fonction des besoins des actionnaires et du volume de projets.

Cap sur l'ouverture à la concurrence

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional de voyageurs, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'Autorité Organisatrice, a souhaité que la SNCF procède au transfert d'une partie du parc TER à la Région, pour la mettre à disposition de la SPL. Un premier transfert de 182 rames de la Région a été délibéré en juin 2025.

L'objectif étant que ces rames soient immédiatement remises à disposition de l'exploitant ferroviaire - dans le cas présent SNCF-Voyageurs - et à l'avenir aux futurs exploitants des lots ouverts à la concurrence.



Une convention de financement avec la Banque des Territoires

Afin de financer ce transfert, la SPL engage un financement auprès d'un pool bancaire, à hauteur de 90 % du montant total, soit 585,8 M€.

Ce financement est assuré par :

- La Caisse des Dépôts (75,5 %),
- CAIXA (banque espagnole) et CACIB (Crédit Agricole CIB) (16,5 %).
- La Banque Postale (8 %),

Les 10 % restants, soit 68,3 M€, sont financés en fonds propres par la Région.

Parmi ces quatre banques financeuses, la Banque des Territoires s'est positionnée sur une durée de 30 à 40 ans - soit la durée la plus longue - et des volumes financés importants. ●

La Foncière Agricole d'Occitanie augmente son capital et s'ouvre au financement participatif citoyen

Créée en 2022 à l'initiative de la région Occitanie, la Foncière Agricole d'Occitanie, première du genre en France, franchit une étape décisive pour diversifier ses financements et ainsi donner à plus d'agriculteurs les moyens de s'installer et de pérenniser leur activité.

La foncière entre dans une nouvelle phase de développement avec une augmentation de son capital, porté à 4,16 M€, soit 2,7 M€ supplémentaires. Cette montée en puissance est marquée par l'entrée de trois nouveaux actionnaires, dont la Banque des Territoires qui s'engage pour la première fois dans une foncière agricole régionale.

ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT AGRICOLE

Les partenaires de la Foncière agricole d'Occitanie ont également décidé de donner la possibilité aux citoyens de financer des projets d'installation portés par les agriculteurs régionaux. D'ici quelques mois, la SCA Foncière agricole citoyenne d'Occitanie sera créée et permettra, dès 2026, d'augmenter le nombre de dossiers soutenus et de financer jusqu'à 25% des futurs portages via l'épargne des citoyens et investisseurs privés. Les souscripteurs pourront bénéficier à ce titre d'une réduction d'impôt. À travers ces évolutions, la Foncière agricole d'Occitanie prévoit d'investir 3,5 M€ par an d'ici 2030 en faveur de l'installation d'agriculteurs sur son territoire.

« Avec la Foncière Agricole d'Occitanie, la Région et ses partenaires se sont dotés d'un véritable bras armé pour relever le défi du renouvellement des générations en agriculture et ainsi contribuer à la souveraineté alimentaire du territoire. Pour nos agriculteurs, c'est le gage d'un accompagnement sur la durée dans la période de lancement de leur exploitation. La montée en puissance de la

Foncière est une très bonne nouvelle pour le monde agricole et pour l'avenir de notre agriculture. » déclare Carole Delga, présidente de la région Occitanie.

Il s'agit du premier engagement de la Banque des Territoires, « au sein d'une foncière agricole régionale. L'objectif est de soutenir son développement pour

accompagner le renouvellement générationnel des exploitants agricoles et favoriser la transition agroécologique des pratiques et la préservation des ressources, tout en assurant une alimentation de qualité et de proximité au plus grand nombre. » ●



COMMENT LES RÉGIONS CONCILIENT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE À L'ÈRE DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NET ?

UNE COLLABORATION RÉUSSIE AVEC LES RÉGIONS AU TRAVERS DE FRANCE FONCIER+

Une ressource foncière de plus en plus contrainte et proche de la saturation.

Selon le baromètre du foncier économique 2025 (Banque des Territoires, Intercommunalités de France et le Cerema), 80 % des intercommunalités ont perdu des opportunités économiques par manque de ressource foncière¹. En 2023, la même étude montrait que 50% du territoire s'estimait en état de saturation foncière.

Cheffes de file en matière de développement économique, les régions sont compétentes en matière d'attractivité et de définition de stratégies économiques. À ce sujet, le principe de réduction de l'artificialisation des sols (loi Climat et Résilience de 2021) pose un certain nombre d'enjeux, notamment repenser l'usage des espaces en lien avec des politiques de réindustrialisation et de souveraineté économique.

Positionnées à la croisée des dynamiques locales et nationales, les régions se sont progressivement dotées d'outils d'observation du foncier, notamment économique afin de mieux identifier les gisements et mettre en valeur les opportunités auprès des entreprises de la région ou internationales. C'est dans ce contexte que la Banque des Territoires et le Cerema ont développé France Foncier+ qui recense plus de 1 000 sites économiques disponibles. Un an après son lancement, toutes les régions participent à l'enrichissement de ce portail grâce à l'apport des données des observatoires locaux et par l'accompagnement des porteurs de projets (une centaine de projets).

OBSERVER LE FONCIER ÉCONOMIQUE DE L'INTERCOMMUNALITÉ JUSQU'AU NATIONAL : LES EXEMPLES DE LA RÉGION SUD ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le développement de France Foncier+ est étroitement lié aux actions régionales, via des partenariats pour que les données locales puissent être qualitatives, visibles et relayées sur France Foncier+. À l'image du **partenariat avec l'agence d'attractivité et de développement économique Rising Sud et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** : les données sont d'abord consolidées et enrichies par les intercommunalités via l'outil SUD Foncier Eco. Elles sont ensuite sélectionnées par Rising Sud qui travaille à la valorisation des opportunités foncières et immobilières et transmet le tout à France Foncier+. Cette structuration permet de **renforcer la fiabilité, la lisibilité et la visibilité des disponibilités foncières de la région** à destination de porteurs de projets nationaux et internationaux (France Foncier+ étant disponible aussi dans une version anglophone). **Les échanges entre l'AER de la région Bourgogne-Franche-Comté et France Foncier+ vont dans le même sens avec un partenariat ambitieux à même de rendre interopérable l'outil régional et national.**

GAGNER EN VISIBILITÉ ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET : UN PARTENARIAT GAGNANT ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET FRANCE FONCIER+

Parallèlement, les liens tissés entre la région Île-de-France et le programme France Foncier+, via son agence Choisir Paris Region, permettent de **structurer l'offre foncière territoriale en vue d'accueillir des projets à fort impact**. Concrètement, la région transmet une centaine d'offres à France Foncier+, ensuite mise en visibilité en France ou à l'international. Un an après son lancement, la région a déjà reçu plus de trente sollicitations qu'elle accompagne grâce à son expertise (en plusieurs étapes : du conseil technique à l'accompagnement sur le territoire). La plateforme France Foncier+ offre ainsi à la région un partenariat gagnant-gagnant et surtout un levier stratégique pour valoriser les disponibilités foncières en Île-de-France, mieux accompagner les porteurs de projets, et affiner la compréhension des dynamiques d'implantation.

¹ 81% des 216 EPCI ont répondu à l'affirmative à la question : Avez-vous déjà refusé des projets d'implantation économique et/ou subi des déménagements du fait d'un manque de foncier disponible ?



© Adobe Stock

Les Écoles de Production : accompagner les jeunes vers la formation dans les territoires

Économie Sociale et Solidaire, Emploi, Jeunesse, éducation et formation, Territoires d'industrie. Les Écoles de Production offrent une réponse concrète aux enjeux de l'insertion professionnelle des jeunes, en proposant des formations pour l'industrie, dans un contexte national de réindustrialisation.



Zoom

Les Écoles de Production, formations pour l'industrie : une solution d'insertion professionnelle innovante

Créées en 2000, les Écoles de Production offrent une alternative concrète aux jeunes de 15 ans et plus qui souhaitent se former autrement. Ces établissements privés d'enseignement technique, **reconnus par l'État** depuis 2018, se distinguent par une approche pédagogique unique : apprendre en fabriquant. Cette méthode, qui allie **pratique et théorie**, permet aux élèves de se professionnaliser rapidement et d'acquérir des compétences recherchées par les entreprises. Elle répond particulièrement aux défis des **jeunes en difficulté**, en proposant une alternative au modèle scolaire traditionnel.

Avec des classes à effectifs réduits (8 à 12 élèves par groupe), les Écoles de Production offrent un accompagnement individualisé. Résultat : **un taux de réussite aux examens de 90 %** et un **accès à l'emploi assuré à 100 %**. CAP, Bac Pro, titres professionnels inscrits au RNCP... les formations pour l'industrie sont

adaptées aux besoins du marché du travail, garantissant aux diplômés des débouchés concrets.

UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE AUX TERRITOIRES

Les Écoles de Production offrent aux entreprises une opportunité d'embaucher des jeunes qualifiés et opérationnels immédiatement. Elles permettent aux jeunes de **développer des compétences pratiques et professionnelles**, bagage idéal dans le monde du travail industriel.

De fait, la pédagogie est basée sur le **« faire pour apprendre »**, une méthode qui consiste à combiner un enseignement à la fois théorique et pratique.

À travers cette approche, Les Écoles de Production participent activement au **développement des territoires** en :

- luttant contre le chômage des jeunes ;
- s'inscrivant dans les bassins d'emploi industriels ;
- assurant aux entrepreneurs locaux la disponibilité des compétences qu'ils recherchent.

LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LES ÉCOLES DE PRODUCTION SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Sur le territoire francilien, 7 écoles de production sont ouvertes. L'école de production Fer'Impact de Montereau (77) vient d'ouvrir en octobre 2025 et une seconde Cap'Métal est en cours de montage à Saint-Thibaut-des-Vignes (77).

Le 15 octobre 2025, la région Île-de-France a lancé **un Appel à Manifestation d'intérêt pour accompagner la création de nouvelles écoles de production**. L'objectif vise à atteindre le nombre de 20 écoles de production d'ici la fin de l'année 2027 et à accompagner davantage de nouveaux jeunes en situation de rupture scolaire vers ce dispositif, tout en suscitant des vocations pour les métiers à fort potentiel d'emploi.

En plus du soutien financier à la création en investissement et en fonctionnement et d'un soutien opérationnel en ingénierie de projet apportés par la Région, la Fondation Total et la Banque des Territoires, une aide exceptionnelle peut être débloquée au cas par cas via la création d'un fonds d'amorçage. Les projets soutenus devront être labellisés ou en cours de labellisation par la FNEP, et avoir un impact territorial avéré sur une filière économique concernée. Cet AAP vise donc à soutenir des projets d'écoles de production qui apportent **une réponse « sur mesure » à des territoires**



© Banque des Territoires

qui font face à cette problématique quadruple :

- **Un besoin en main-d'œuvre** sur des métiers en tension ;
- **Un manque de formation technique** pour ces métiers ;
- **Des jeunes en situation de décrochage** scolaire et sans orientation

professionnelle ou des jeunes souhaitant poursuivre leur formation dans le cadre d'une approche alternative au système scolaire.

- **Des besoins de sous-traitance identifiés** de la part des entreprises, par leur rôle de partenaires des écoles. •

FOCUS SUR LA DERNIÈRE ÉCOLE D'ÎLE-DE-FRANCE OUVERTE EN OCTOBRE 2025

Fer'impact à Montereau-Fault-Yonne (77)

Cette nouvelle École de Production forme des jeunes autour des métiers de la chaudronnerie / soudure. Elle accueille déjà douze élèves en cette première rentrée. Les formations délivrées par l'école sont d'une part le CAP RICS (Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage) option Chaudronnerie (2 ans) et d'autre part Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle.

Elle répond aux besoins en compétences des entreprises industrielles du territoire, en particulier les métiers en tension, comme la chaudronnerie ou la maintenance nucléaire.

Ce projet, au cœur de la stratégie de développement économique de la Chambre de Commerce et d'Industrie, est aussi soutenu par la ville de Montereau-Fault-Yonne et la Fédération nationale des écoles de production. Il vise à offrir une réponse concrète au décrochage scolaire et aux difficultés de recrutement dans l'industrie, en proposant une formation professionnalisante basée sur la pédagogie du « Faire pour apprendre ». La structure porteuse est l'association créée en 2023 à l'initiative de la ville, de la CCI et des industriels du secteur Sud 77, tels que SOUDUPIN et LEWIS Industrie. Il est prévu de former 22 élèves en 2026-2027 pour atteindre ensuite une cible à 5 ans à 35 élèves répartis en 3 classes. Chaque promotion comprendra un maximum de 15 élèves, soit un effectif progressif de 30 à 45 jeunes sur trois ans. Elle générerait l'emploi à terme de 6 ETP, dont 1 directeur de l'EDP, 1 chef d'atelier, 1 maître professionnel et 1 à 2 enseignants. Les équipes de la Direction Régionale Île-de-France de la Banque des Territoires sont en cours d'engagement d'un prêt subordonné pour accompagner l'installation et le développement de l'école. •

EN BREF

Frise chronologique

- **Juillet 2000** | Création de la Fédération Nationale des Écoles de Production
- **2006** | Reconnaissance par l'État des 7 Écoles de Production
- **5 septembre 2018** | Écoles de Production définies dans l'article 25 Loi 2018-77
- **2028** | Atteindre l'objectif de 100 Écoles de Production

MONTAGE DU PROJET

- Crédits d'ingénierie pour soutenir le montage de l'école dans sa phase de faisabilité
 - Quasi-fonds propres (prêt subordonné) : **entre 100 k€ et 300 k€ par École de Production**

CHIFFRES CLÉS

- Écoles de Production déjà installées : **72**
- Réussite aux examens : **90 %**
- Insertion professionnelle : **100 %**



À retenir

- **Former les jeunes aux métiers industriels**
- **Offrir un suivi individualisé pour maximiser leur réussite**
- **Favoriser l'insertion professionnelle et le développement économique des territoires**

**VOIR TOUTES
NOS RÉALISATIONS SUR
LA PLATEFORME
BANQUEDESTERRITOIRES.FR**



© DR - SUD AVENIR HELICO

Académie de l'hélicoptère : un centre d'excellence pour former et innover dans la filière +

La filière hélicoptère renforce sa compétitivité grâce à l'Académie de l'Hélicoptère. Subventionné par France 2030, ce centre d'excellence vise à soutenir la souveraineté technologique et les besoins en compétences de demain.



Zoom

HÉLICOPTÈRES : UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE CLÉ POUR LE SUD DE LA FRANCE

La **filière hélicoptère** s'impose comme le **premier employeur privé** de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un effectif de **18 500 salariés** répartis entre Airbus Helicopters et un réseau de **250 PME locales**. Le site d'Airbus Helicopters à Marignane-Vitrolles, troisième site industriel de France, emploie à lui seul **8 500 personnes**.

Cette industrie positionne le territoire comme un **acteur stratégique majeur** sur le marché mondial de l'aéronautique. Elle contribue également à assurer la souveraineté de la France en consolidant un **pôle de défense de référence mondiale** dans ce domaine. Le secteur possède un savoir-faire unique et mondialement reconnu, en particulier dans la maîtrise des ensembles mécaniques **Rotors et Transmissions**. Ces composants, critiques pour la sécurité aérienne, sont

développés par un nombre très restreint d'entreprises à l'échelle mondiale. Par conséquent, la filière hélicoptère contribue largement à l'économie régionale et génère de nombreuses retombées positives pour le territoire, notamment en termes d'**emploi**, de **notoriété** et de **vitalité économique**.

PACTE SUD AVENIR HÉLICO : BÂTIR L'AVENIR DURABLE DE LA FILIÈRE

Le **Pacte SUD Avenir Hélico** révèle l'importance capitale de cette filière. C'est un projet conjoint de l'industrie et de ses partenaires territoriaux, conçu pour bâtir



Centre de recherche et de développement Airbus Helicopters à Marignane.

© Michel Héron & Associés CC BY-SA 4.0

un avenir durable à l'horizon 2030, avec le soutien de l'État via France 2030.

Ce pacte est un projet au service du développement durable. Inscrit dans une logique de souveraineté nationale et européenne, il répond à des enjeux de haute importance : formation, transition environnementale et compétitivité industrielle. Il vise à pérenniser les savoir-faire de la filière et à former **1 700 personnes** par an, dans une dizaine d'établissements.

Le pacte se décline en **7 « work packages »** ciblant des **leviers de croissance** et de développement, essentiels pour le secteur :

- **1. Parcours de formation**, avec la création et l'adaptation de formations clés, notamment en usinage de pointe et fabrication agile ;
- **2. Création de l'Académie de l'hélicoptère.**
- **3. Déploiement d'actions** pour attirer les talents vers ce secteur ;
- **4. Innovation pédagogique**, avec l'intégration de la plateforme 3DEXPERIENCE ;
- **5. Actions en faveur de l'inclusion ;**

● **6. Renforcement de l'engagement des partenaires ;**

● **7. Mise en place d'une gouvernance partagée** associant industriels, institutions et académiques.

L'ACADÉMIE DE L'HÉLICOPTÈRE, CENTRE D'EXCELLENCE

L'Académie de l'hélicoptère sera un **centre d'excellence** unique en France. Dédiée à l'usinage de haute précision et à la fabrication agile, elle vise à préparer l'avenir de la filière.

Cette académie proposera des **parcours de formation** liés à la production et au support. Ces cursus seront en phase avec les évolutions en ingénierie, production, maintenance et transformation environnementale.

L'Académie de l'hélicoptère s'implantera à proximité du site de **Marignane-Vitrolles**, précisément sur la zone de Cap Horizon. Son fonctionnement reposera sur une **gouvernance coopérative**, réunissant un écosystème de 50 partenaires industriels, académiques et institutionnels. ●

EN BREF

Frise chronologique

- **4^{ème} trimestre 2025**
Début du projet
- **4^{ème} trimestre 2030**
Fin du projet

MONTAGE DU PROJET

- Coût total du projet : **18,5 M€**
- Subvention France 2030 : **9,5 M€**

CHIFFRES CLÉS

- Personnes sensibilisées par an (objectif 2030) : **8000**
- Personnes formées par an (objectif 2030) : **1700**
- Nouvelles formations (objectif 2030) : **15**



À retenir

- **Création de l'Académie de l'Hélicoptère, centre d'excellence unique en France, dédié à l'usinage de haute précision et à la fabrication agile**
- **Conception et adaptation des parcours de formation, en intégrant notamment l'innovation pédagogique**
- **Mise en place d'une gouvernance partagée associant industriels, institutions et académiques**

LA BANQUE DES TERRITOIRES ET FRANCE 2030

SUD Avenir Hélico incarne une **mise en œuvre concrète et territoriale** des ambitions de France 2030. Grâce à ce cadre de soutien et à ses instruments financiers, le projet assure la transformation, la compétitivité, la décarbonation et le développement des compétences de la filière hélicoptère dans le Sud de la France.

Conscient du rôle moteur d'Airbus Helicopters et de l'importance de l'aéronautique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État mobilise ses services et ses outils, dont France 2030, pour moderniser cette filière.

Ce projet s'inscrit spécifiquement dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « **Compétences et Métiers d'Avenir** » (CMA), un levier de France 2030 visant à accélérer la formation aux métiers d'avenir et à répondre aux besoins en compétences des entreprises.

La Banque des Territoires, opérateur historique de France 2030, gère les mandats du PIA pour le compte de l'État depuis 2010. C'est dans ce cadre qu'elle mobilise l'ensemble de ses compétences (ingénierie financière et territoriale, numérique, développement durable, éducation et formation, etc.) et son réseau régional pour soutenir la filière. France 2030 a versé une **subvention de 9,5 M€** pour soutenir le projet SUD Avenir Hélico. ●



**VOIR TOUTES
NOS RÉALISATIONS SUR
LA PLATEFORME
BANQUEDESTERRITOIRES.FR**

La région Pays de la Loire adhère au programme EduRénov

La région des Pays de la Loire a conclu avec la Banque des Territoires une convention de financement Intracting pour financer les travaux de performance énergétique de 15 lycées.



© Kojima

Ce prêt innovant va permettre de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique dans 15 lycées de la région, répartis sur les 5 départements.

Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'investissement dans les lycées 2025-2030, pour laquelle la Région mobilise 850 M€ sur 6 ans, dont 360 M€ consacrés à la transition écologique et énergétique des bâtiments.

La région Pays de la Loire est la première région à adhérer au programme EduRénov, un programme d'action national piloté par la Banque des territoires pour massifier la rénovation éner-

gétique des bâtiments scolaires. « *Cet investissement massif dans la rénovation énergétique de nos lycées témoigne de l'engagement concret de la Région pour réduire l'empreinte carbone de notre patrimoine et améliorer le confort des lycéens et des équipes éducatives. Le prêt que nous signons aujourd'hui avec la Banque des Territoires démontre que la démarche est vertueuse puisque les économies générées par la baisse des consommations énergétiques, suite aux travaux réalisés, permettront de rembourser le prêt.* », a déclaré André Martin.

L'Intracting permet de bénéficier d'un financement attractif pour mettre en œuvre des actions de performances énergétiques, principalement des tra-

vaux concernant les systèmes de chauffage ou de ventilation, de régulation, de gestion technique du bâtiment (GTB), de production d'eau chaude sanitaire, avec un retour sur investissement rapide.

« *Ce montage innovant est le fruit de plusieurs mois de coopération entre les services de la région et ceux de la direction régionale de la Banque des Territoires. Cette convention, qui permettra d'améliorer l'efficacité énergétique de bâtiments publics, est un axe fort de partenariat. Elle permettra d'améliorer le confort et les conditions d'étude et de travail des élèves et du corps éducatif et en générant des économies d'énergie.* » souligne Yvan Lespagnol. ●

Rénovation du Lycée Polyvalent Clément Ader à Bernay, en Normandie

● **Porteur du projet :** Région Normandie

● **Les autres acteurs :**

Audit énergétique : Alterea

Architectes : cabinets Gris Souris et 9 bis architecture

● **Le projet en bref :**

- Restructuration globale et rénovation énergétique
- Restructuration et modernisation globale
- Isolation thermique (polystyrène et brique de parement)
- Changement des huisseries
- Domotique, gestion technique centralisée pour piloter l'éclairage et le chauffage à distance



© Banque des Territoires

Interview de **BERTRAND DENIAUD**, Vice-Président de la Région Normandie en charge des lycées et de l'éducation



© Banque des Territoires

INTERVIEW

ÉDURÉNOV : Pourriez-vous nous raconter la genèse du projet ?

Bertrand Deniaud : En 2014, il a été décidé de réunir deux sites pour créer un lycée professionnel moderne et digne des enjeux actuels. Nous avons entamé une rénovation qui s'apparente presque à une reconstruction. Nous avons d'abord travaillé avec un programmiste, chargé de définir les grandes lignes du projet, puis désigné une équipe de maîtrise d'œuvre, des bureaux d'études techniques et des prestataires spécialisés. C'est un projet complexe, avec plus de 55 entreprises.

ÉDURÉNOV : Quelles ont été les spécificités de cette rénovation ?

Bertrand Deniaud : Ce projet se distingue d'abord par sa nature : un lycée professionnel, avec des salles spécialisées, des ateliers techniques, des cuisines pédagogiques. Il a fallu énormément de coordination pour anticiper le passage des réseaux, installer des équipements lourds et planifier les travaux en site occupé. Nous avons mené une vraie opération « tiroir » : transférer l'enseignement sur un site provisoire, reconstruire par phases, maintenir l'internat et la demi-pension en activité. Un vrai défi logistique.

ÉDURÉNOV : Que conseilleriez-vous à une collectivité qui souhaite entreprendre la rénovation énergétique d'un établissement scolaire ?

Bertrand Deniaud : D'y aller franchement. Investir dans l'éducation, c'est donner les bons outils à ses administrés. Une collectivité locale doit assurer des cadres d'apprentissage décents. À Bernay, les habitants sont fiers de leur lycée, ce qui renforce l'attractivité du territoire et redonne à la voie professionnelle la place qu'elle mérite.

La réalisation dont je suis le plus fier est la baie vitrée sur les ateliers, qui montre, depuis la rue, la qualité des formations, des équipements et qui sort les filières professionnelles de l'ombre.

L'intégralité du projet a été financée par deux prêts accordés par la Banque des Territoires via le programme EduRénov pour un total de 48,4 M€.

La région Normandie porte de nombreux projets de construction et de rénovation de son patrimoine immobilier scolaire avec des objectifs de performance énergétique et de transition écologique.

PLAN DE FINANCEMENT

L'intégralité du projet a été financée par deux prêts accordés par la Banque des Territoires

via le programme EduRénov pour un total de 48,4 M€.

Une offre bancaire sur mesure pour le projet hydraulique Corse Acqua Nostra 2050

Face à l'insuffisance anticipée de la production d'eau en Corse dès 2030, la Collectivité de Corse et l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse ont élaboré le projet Acqua Nostra 2050, qui vise à sécuriser la ressource en eau à long terme. Pour financer ce plan stratégique, l'Office a fait appel à la Banque des Territoires afin d'assurer le besoin de trésorerie de l'opération. Un prêt court-terme de 5 M€ a pu être accordé.

ACQUA NOSTRA : PRÉSERVER LA PRÉCIEUSE RESSOURCE EAU EN CORSE

L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) qui gère les infrastructures hydrauliques de Corse. Sous la tutelle de la Collectivité de Corse, il assure des missions de production, stockage, et distribution d'eau brute qui sera utilisée principalement pour l'irrigation et la production d'eau potable. L'OEHC est engagé pour la gestion durable des ressources en eau afin de permettre le développement économique, agricole et touristique de la région, tout en protégeant l'environnement et en veillant à la sécurité des personnes contre les risques hydrauliques. Face à une insuffisance prévue de la production d'eau en Corse dès 2030, la Collectivité de Corse et l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse ont élaboré le rapport Acqua Nostra 2050, un outil de planification stratégique visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau à long terme. Le coût total des investissements nécessaires pour améliorer les installations existantes et développer de nouvelles capacités de production et de stockage est estimé à 400 millions d'euros.

Sur la période 2024-2027, l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse a



© Adobe stock

programmé la réalisation de huit opérations du programme Acqua Nostra 2050 : renforcement de canalisations, réalisation d'une nouvelle unité de pompage, mise en conformité de barrages... Les 37M€ nécessaires seront financés à 30% par la Collectivité de Corse, et à 70% par des subventions de l'Etat, ceci au regard du caractère stratégique de ces opérations pour maintenir une infrastructure hydraulique adaptée aux

besoins anticipés en Corse, notamment en saison estivale (3M€ de touristes/an pour 350.000 habitants).

L'accompagnement du plan « Aqua Nostra » est emblématique de l'engagement de la Banque des Territoires en faveur de la préservation de la ressource en eau en Corse. Avec ce prêt de trésorerie de 5M€, la Banque des Territoires contribue à la modernisation d'infrastructures vitales pour le territoire. ●



Les arènes de Saintes

© Adobe stock

TERRITOIRES D'HISTOIRE(S) : UN PROGRAMME POUR « FAIRE DU PATRIMOINE UN MOTEUR DE TRANSFORMATION LOCALE »

Alors qu'une partie du patrimoine monumental français est menacée, la Banque des Territoires propose de lui venir en aide avec le programme «Territoires d'Histoire(s)» et d'investir à grande échelle pour renforcer l'attractivité touristique de sites et monuments remarquables.

📍 D'après un article publié le 22 septembre 2025 dans *Localitis*

Le patrimoine français vit une situation paradoxale. Au lendemain des Journées du patrimoine 2025, et alors que la dernière consolidation du baromètre Patrimostat établit à plus de 93 millions le nombre de visiteurs accueillis en 2023 dans l'ensemble des établissements patrimoniaux français – contre 81 millions en 2022 –, force est de constater qu'il attire de plus en plus. Pourtant, il est plus fragile que jamais. Dans un rapport publié le 17 septembre, la Cour des comptes juge en effet insuffisant le niveau actuel des dépenses pour éviter la dégradation des monuments historiques. Face à ce constat, la Banque des Territoires propose un programme national de financement, baptisé « *Territoires d'Histoire(s)* ». Il a été inauguré le 16

septembre à Charleville-Mézières et a pour objectif d'accompagner, d'ici à 2030, le développement d'une cinquantaine de projets touristiques et culturels fondés sur la valorisation de sites patrimoniaux afin de renforcer l'attractivité des territoires et la cohésion sociale. Autrement dit, « *faire du patrimoine un moteur de transformation locale* », tel que l'a souligné Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts.

« *Territoires d'Histoire(s)* » – qui s'inscrit dans la continuité du programme « *Réinventer le Patrimoine* », lancé en 2019 avec l'État, Atout France et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) – devrait mobiliser autour des projets soutenus un milliard d'euros provenant d'acteurs publics et privés, effet levier compris.

La Banque des Territoires y contribuera avec, d'une part, la mobilisation de 250 millions d'euros de fonds propres aux côtés d'investisseurs privés, et d'autre part, la mise en place d'un nouveau « *prêt Patrimoine* » destiné aux acteurs privés et dédié à la réhabilitation de projets classés monuments historiques ou sites patrimoniaux remarquables accueillant du public.

Ces engagements financiers sont par ailleurs complétés par des solutions d'ingénierie visant à faire émerger les projets. Trente-sept projets de réhabilitation de sites patrimoniaux sont d'ores et déjà financés dans ce cadre, et vingt-cinq projets prioritaires ont été identifiés pour l'année 2025. ●

Entretien avec **Philippe Rouiller**
délégué à la Transformation numérique
(région Bourgogne-Franche-Comté)
et **Luc Le Thorel**, chef de projet
Data BFC-TID, pilote et coordonne
les équipes projet du consortium
(région Bourgogne-Franche-Comté)



Philippe Rouiller



Numérique360

ENTRETIEN

DataBFC-TID : la région Bourgogne-Franche-Comté accompagne les collectivités vers une transition écologique intelligente

Piloté par un consortium composé de la région Bourgogne-Franche-Comté, de son agence du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) et de la société Upciti, le projet DataBFC-TID expérimente des services numériques innovants auprès de 7 collectivités de la région. Ce projet est lauréat de l'Appel à Projet France 2030 Territoires Intelligents et Durables opéré par la Banque des Territoires.

Numérique360 : En quoi consiste concrètement votre projet et quels en sont les principaux objectifs ?

Le projet consiste à expérimenter des services numériques innovants à destination de collectivités lauréates [de l'appel à projets TID] pour concrétiser et dupliquer des projets de transition écologique et énergétique jugés prioritaires.

Concrètement, en 2025, la Région accompagne 7 collectivités dans la mise en œuvre de leurs cas d'usage respectifs, soit 8 au total : la gestion des déchets et des déchetteries, la mesure de la fréquentation des parkings touristiques, la mesure de la fréquentation des voies cyclables, la gestion de l'éclairage public intelligent, l'attractivité des centres-villes, la gestion des dépôts sauvages de déchets, la



Luc Le Thorel

gestion des grands équipements et la mesure des flux touristiques.

L'objectif final est de proposer aux communes et EPCI, urbains comme ruraux, des services innovants adaptés aux spécificités des territoires afin qu'ils améliorent leur empreinte écologique et les services rendus aux habitants.

Ces cas d'usage s'appuient sur des capteurs IoT déployés sur le terrain et sur une plateforme régionale de données (DataBFC) développée en open source. L'objectif n'est pas de générer des services numériques comme finalité en soi, mais de mettre en place des services à l'attention des décideurs et usagers du territoire. L'idée est d'objectiver des phénomènes territoriaux souvent mal connus pour aider les élus et les services à prendre des décisions éclairées, en collectant et analysant des données en temps réel. Nous nous adressons à des territoires variés, de

Châteauneuf-en-Auxois (81 habitants) en passant par Lure, Louhans, donc des communes de moins de 10 000 habitants, jusqu'aux agglomérations de grande taille à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. Cette diversité territoriale nous permet de couvrir différents bassins de vie et départements, assurant ainsi une représentativité de l'ensemble de notre territoire régional.

Numérique360 : Comment le sujet s'est-il imposé à l'agenda de votre collectivité ?

La démarche s'inscrit dans la continuité d'une politique régionale que nous avons initiée en 2021 avec un appel à projets « territoires intelligents et durables » doté de 8 millions d'euros. Cette initiative a distingué 32 lauréats et 70 projets qui sont en train de se construire ou de se finaliser sur le territoire autour des thématiques de mobilité et d'attractivité territoriale. Nous avons identifié un besoin d'accompagnement des collectivités sur ces sujets, avec un programme de webinaires pour acculturer les agents publics sur ces démarches. Cela faisait déjà plusieurs années que nous étions engagés dans cette démarche d'accompagnement des collectivités. L'appel à projets national opéré par la Banque des Territoires est arrivé à point nommé, complètement en phase avec ce que nous menions comme actions. La région a également constaté un manque d'observatoires partagés après la fusion des régions, avec des données souvent cloisonnées. Nous avons donc mis en place une véritable

politique de connaissance territoriale via la plateforme DataBFC, préexistante au projet et financée à 100 % par la région à l'agence régionale du numérique (ARNia). C'est cette cohérence entre la dimension locale et régionale qui a permis au projet de s'imposer naturellement à notre agenda. Nous avons aussi ce retour d'informations et ce partage au niveau national avec d'autres collectivités et acteurs engagés dans ces mêmes démarches.

Numérique360 : Quelles sont les sources d'inspiration que vous avez suivies pour vous faire une idée de ce projet ?

Les cas d'usage que nous mettons en œuvre dans notre projet correspondent aux problématiques classiques que l'on peut retrouver un peu partout : les déchets, les parkings, et toute la gestion de l'espace public. Notre spécificité réside dans le fait de nous adresser aux communes moyennes et rurales et, d'autre part, de mettre en place une approche globale sur le sujet de la collecte de données. En effet, l'interopérabilité, la collecte, le traitement, la sécurisation et la souveraineté des données sont au cœur de notre démarche. Nous nous sommes principalement inspirés des besoins remontés par notre réseau de 32 collectivités lauréates du dispositif régional « Territoires Intelligents et Durables ». Ces dernières nous ont fait part de leurs problématiques concrètes et de leurs irritants. Nous ne sommes pas partis de la technologie, mais des usages et des problématiques identifiées par les collectivités elles-mêmes. L'accent mis sur l'open source et sur la souveraineté des données constitue également une particularité de notre projet. Nous estimons être les seuls, au niveau national, à pouvoir être dotés de ce type de solutions complètement maîtrisées.

L'interopérabilité, la collecte, le traitement, la sécurisation et la souveraineté des données sont au cœur de notre démarche.





Châteauneuf-en-Auxois

Cette approche permet la mutualisation via l'ARNia. Par exemple, un hyperviseur développé pour Châteauneuf-en-Auxois peut être directement adapté pour la citadelle du Grand Belfort, créant ainsi une véritable réplique et un partage de compétences et de technologies.

[Numérique360 : Y a-t-il des compétences ou sujets spécifiques à maîtriser avant de se lancer dans ce projet ?

Avant de se lancer dans un projet de ce type, à une échelle régionale, une

vigilance particulière sur trois points essentiels est nécessaire. Premièrement, il faut bien identifier un chef de projet. Bien sûr, dans une petite commune comme Châteauneuf-en-Auxois, le chef de projet peut être directement le maire. Mais il est très important d'identifier un interlocuteur qui ait le temps et la capacité de s'investir sur le projet, quelle que soit la taille de l'équipe. Deuxièmement, le portage politique est crucial. Lorsqu'il fait un peu défaut, nous avons plus de difficultés et il nous faut être plus présents pour faire avancer le projet. Le troisième volet, c'est le fait que les métiers soient pleinement impliqués.

L'approche métier constitue ensuite le véritable enjeu de ce type de projets. Nous nous apercevons que, si nous disposons uniquement d'interlocuteurs aux compétences numériques, cela constitue paradoxalement un frein. La présence des équipes métier s'avère indispensable pour garantir la pertinence des solutions développées.

Cette philosophie, enfin, guide notre conception des outils : nous développons des tableaux de bord comme des applicatifs hyper-intuitifs, ergonomiques, voire ludiques, accompagnés de mini-formations ciblées. L'enjeu est pour nous de développer une aptitude pour l'analyse des usages.

L'objectif est que cette approche permette aux métiers de s'approprier véritablement les données et d'en tirer des enseignements opérationnels pour leurs missions quotidiennes.

[Numérique360 : Comment la collectivité a-t-elle financé ce projet et quelles ont été les aides sollicitées/obtenues ?

Le projet DataBFC TID est lauréat de l'appel à projets « Territoires Intelligents et Durables » du plan d'investissements France 2030, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État, représenté par la Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et la préfecture de la Côte d'Or. À ce titre, ce projet bénéficie de 2,3 millions d'euros de subvention France 2030 sur un montant total de 5,9 millions d'euros. 3,6 millions d'euros sont financés par le consortium composé de la Région, de l'ARNia et d'UpCity. ●

Nous développons des tableaux de bord comme des applicatifs hyper-intuitifs, ergonomiques, voire ludiques

NUMÉRIQUE360

Numérique360 accompagne les territoires dans la mise en œuvre des projets numériques, data et IA. Afin d'accélérer et d'accompagner les projets numériques et data dans les territoires, la Banque des Territoires, soutenue par ses partenaires, propose Numérique360, un parcours digital à destination des collectivités territoriales et leurs groupements.



Les chiffres clés des régions 2025

Cette publication, éditée par Régions de France avec le concours de la Banque des Territoires, donne à voir la diversité des politiques menées par les 18 régions françaises et fait le point sur les ressources financières et humaines dont elles disposent. ●



Le Livre blanc pour des cantines durables

Avec l'aide de la Banque des Territoires et d'un collectif de partenaires et experts engagés, Nona a conçu un livre blanc pour accélérer la transition vers des cantines durables. Au menu : 12 actions concrètes, des témoignages inspirants et des solutions pour passer à l'action. ●



Réindustrialisation : l'ESS comme levier de croissance durable

Cette étude réalisée en partenariat entre la Banque des Territoires, Intercommunalités de France et Régions de France met en lumière le rôle croissant de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les dynamiques locales de réindustrialisation. ●



La planification écologique au défi de la territorialisation

Dans un rapport dédié à la planification écologique de l'État, Nicolas Portier, chargé d'enseignement à Sciences Po, s'intéresse à la nouvelle démarche de planification écologique et à ses efforts de territorialisation. ●



Rénovation en site occupé : le guide ÉduRénov pour les collectivités

Pour accompagner les collectivités désireuses de rénover leur bâti scolaire, ce guide, élaboré dans le cadre du programme ÉduRénov, se présente comme un outil concret permettant de concilier continuité pédagogique, sécurité et efficacité des travaux. ●



Conjoncture économique et financière du 3^e trimestre 2023

Un décryptage de l'actualité économique, financière et immobilière. ●



DÉCOUVREZ LES PUBLICATIONS
DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
[HTTPS://WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.
FR/CENTRE-DE-RESSOURCES](https://www.banquedesterritoires.fr/centre-de-ressources)



VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Loïc ROLLAND • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Jean-Marie GUILLIEN	06 08 17 03 30
• Guyane	Christian MOUTTON	07 85 35 80 14
• Martinique	Roland PICOT	06 73 66 96 89

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	06 75 62 60 30
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	06 30 70 40 35
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	06 75 62 60 28
• Loire Haute-Loire	Roselyne CANTAREL	06 07 79 32 60
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	06 75 62 60 26
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Ludovic MERCIER	06 88 74 96 05
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	06 08 97 29 35

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Directrice régionale • Mathilde LETERRIER • 03 80 40 09 50

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	06 79 48 22 05
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONTIER	06 86 44 54 77
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	06 30 41 17 97
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	06 80 63 98 49

BRETAGNE

Directeur régional • Rémi HEURLIN • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Vincent FOURNIER	06 73 37 27 06
• Finistère	Damien LAMBERT	06 07 34 56 28
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	06 07 47 92 99
• Morbihan	Philippe BESSON	06 81 40 25 28

CENTRE-VAL DE LOIRE

Directeur régional • Fabien DUCASSE • 02 38 79 18 01

Directeur régional adjoint • Stéphane LESERT • 06 40 73 28 74

CORSE

Directrice régionale • Sophie HARDOUIN • 04 95 10 40 03

• Corse-du-Sud	Pierre-Alexis CASTEL	06 81 87 77 59
• Haute-Corse	Antoine ANDRIEUX	07 50 66 74 81

GRAND EST

Directrice régionale • Mélanie VILLIERS • 03 88 52 45 30

• Aube Haute-Marne Meuse	Vanessa CORDOBA	06 87 94 53 26
• Bas-Rhin Haut-Rhin	Isabelle HALB-SIENER	06 80 45 36 88
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	06 08 70 81 89
• Marne Ardennes	Céline COCHE-DEQUEANT	06 88 51 42 80
• Meurthe-et-Moselle Vosges	Véronique BEC	06 13 41 57 89
• Moselle	Cyril MANGIN	06 11 84 25 39

HAUTS-DE-FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Ghislaine SEJOURNE	06 77 55 40 74
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	06 88 23 40 76
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	06 84 64 40 53
• Oise	Anne-Laure CATTIN	06 37 08 04 32
• Pas-de-Calais	Sandrine BONNOT	06 73 68 99 92

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ÎLE-DE-FRANCE

Directeur régional • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes	Yann LE LAUSQUE	06 77 29 02 03
• Paris	Bérénice BOUCULAT	06 88 24 30 62
• Essonne	Benoît LEGER	06 72 48 01 90
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Ivan CHETAILLE	06 75 62 60 31
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Anne MCQUEEN	06 08 87 18 21
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	06 15 69 82 08

NORMANDIE

Directrice régionale • Céline SENMARTIN • 02 35 15 65 20

• Calvados-Manche-Orne	Céline CHAMPEYROL BUGE	06 08 28 62 88
• Région	Oumarou ISSAKA HAMIDOU	06 71 29 51 58
• Seine-Maritime Eure	Xavier RUULT	07 88 37 09 95

NOUVELLE-AQUITAINE

Directrice régionale • Annabelle VIOLETT • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	06 33 16 49 57
• Charente Dordogne	Zili FU	06 74 61 56 66
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	06 86 38 89 73
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Olivier DELESALLE	06 37 85 94 66
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	06 78 27 81 82
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	06 74 44 51 82
• Pyrénées-Atlantiques	Delphine BELLEGARDE-RIEU	06 47 46 74 63
• Grands comptes régionaux et innovation	Adil TAOUFIK	06 07 36 00 15

OCCITANIE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 62 73 61 32

• Aude Pyrénées-Orientales	Vincent NICLAS	07 88 05 60 25
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	06 80 81 01 95
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Pierre COLOMBET	07 86 22 89 86
• Ariège - Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	06 72 93 41 19
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	06 31 29 58 23
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	06 38 61 96 56

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouvelle-Calédonie Wallis-et-Futuna	Vincent BOURSIER	06 33 95 70 09
• Polynésie Française	Florian BECK	07 85 38 07 98

PAYS-DE-LOIRE

Directeur régional • Ivan LESPAGNOL • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	06 08 68 33 91
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	06 86 43 44 32
• Sarthe Mayenne	Eric BROCHET	06 72 43 01 49
• Vendée	Frédéric VOLLE	06 33 95 01 38

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Directeur régional • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	06 07 47 12 84
• Côte d'Azur	Jean-Philippe LEYRAT	07 50 66 74 83
• Méditerranée	David DE ARAUJO	06 73 93 81 63
• Métropole Bouches-du-Rhône	Boubakeur AIBOUT	06 89 22 94 93

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directeur régional • Nicolas BLANC • 02 62 90 03 01

• Mayotte	Philippe GRID LEDONNE	06 30 70 73 78
• Réunion	Christophe LOISEAU	06 30 70 59 53

ELUS ET ACTEURS DES TERRITOIRES

Chaque jour,
accédez
à l'actualité utile
aux **collectivités**
territoriales.



Décrypter
l'actualité des territoires,
c'est notre quotidien



Consultez
l'édition Localtis
et abonnez-vous
gratuitement
à notre newsletter

www.banquedesterritoires.fr/localtis



BANQUE des
TERRITOIRES

